

PRIX D'ABONNEMENT
France pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.50
Trois mois » 3.—
Pour l'Étranger le port en sus.

L'IMPARIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES
paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with 4 main sections: ABONNEMENTS ET ANNONCES, GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS (Arrivées de, Départs pour), ADMINISTRATION, and BUREAUX DE RÉDACTION. Includes dates and various numerical data.

— VENDREDI 3 FÉVRIER 1893 —

La Chaux-de-Fonds

- Conférence publique. — Vendredi 3, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre: « Contes Montagnards », par M. Adolphe Ribaux.
Orchestre l'Espérance. — Répétition, vendredi 3, à 8 1/2 h. du soir, au local (Brasserie Hauert).
Sténographie Stolze. — Heute Abend Fortbildungskursus, im Lokal.
Cécilienne. — Répétition de chant, vendredi 3, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Intimité (Section de gymnastique). — Exercice, vendredi 3, à 8 1/2 h. du soir, au Collège de l'Abbeille.
C. A. B. Section Chaux-de-Fonds. — Réunion, vendredi 3, à 8 1/2 h. du soir, au local (rue Neuve 2).
Bibliothèque publique. — La salle de lecture est ouverte le vendredi, de 8 à 10 h. du soir (salle n° 31, Collège industriel).
Echo de la Montagne (section de chant). — Répétition générale, vendredi 3, à 8 1/2 h. du soir, à Beau-Site. — Amendable.
English conversing Club. — Friday evening at 8 1/2 o'clock, general meeting at the Brasserie du Premier Mars.
Brasserie Robe t. — Grand concert donné par la troupe Napolitaine, ce soir et jours suivants, dès 8 heures.
Section d'artillerie (Groupe d'épargne). — Versement mensuel, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au local.
La Flotte (Groupe d'épargne). — Assemblée, samedi 4, à 9 h. du soir, au local (Croix Blanche).
Olive-Epargne. — Réunion mensuelle, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au local.
La Grive (Groupe d'épargne du Cercle du Sapin). — Paiement de la cotisation mensuelle, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle.
Société de secours mutuels des ouvriers faiseurs de cadrans d'émail. — Réunion du comité, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Section fédérale des sous-officiers (Escrime et Cagnotte). — Réunion, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au nouveau local.
Club des Yaux-de-Pipe. — Réunion, samedi 4, à 9 h. du soir, au Café Lyrique.
Club du oazin du Café Lyrique. — Réunion, samedi 4, à 9 h. du soir, au local.
Club du Balcon. — Réunion, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au Café Franck.
Bibliothèque du Grütli romand (Progrès 10). — Ouverture de la bibliothèque, chaque samedi, de 8 1/2 h. à 10 h. du soir.
Société ornithologique. — Réunion, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Club des Algériens. — Assemblée, samedi 4, à 7 h. du soir, au local.
Musique militaire « Les Armes-Réunies ». — Répétition générale, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au Casino.
Fanfare du Grütli. — Répétition générale, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Grütli romand (Groupe d'épargne). — Perception des cotisations, samedi de 9 à 10 h. du soir, au local (Café du Progrès).
Chœur classique. — Répétition, samedi 4, à 8 h. du soir, à la salle de chant du Collège industriel.
La Fidelia. — Assemblée réglementaire, samedi 4, à 8 1/2 h. du soir, au local.
Brasserie Hauert. — Soirée récréative de bienfaisance, samedi et dimanche, dès 8 heures.
Brasserie La Lyre (Collège 23). — Grand concert donné par le comique suisse Stebler, ce soir et jours suivants, dès 8 heures.
Brasserie Krummensoher. — Grand concert instrumental et vocal donné par la troupe Raphaël-Guerry, ce soir et jours suivants, dès 8 heures.

Ces bons sauvages !

(Suite et fin.)

J'ai cru devoir souligner quelques traits de ce portrait qui est sans doute très flatteur, au goût de M. Pierre Kropotkine, puisqu'il voudrait pouvoir nous en appliquer la ressemblance. Mais ce sont les Pappus qui sont les dignes frères des Australiens:
« Ils sont sociables et gais, ils rient beaucoup. Plutôt timides que courageux. Un ami payera souvent la dette de son ami... Ils soignent les malades et les vieillards... Les prisonniers de guerre sont parfois mangés. Les enfants sont fortement adulés et aimés. Les prisonniers vieux et faibles sont tués, les autres sont vendus comme esclaves... »
Vous, Européen encroûté et civilisé dans l'âme, vous allez vous récrier: l'infanticide, le parricide, le cannibalisme, la vengeance du sang, si telles furent les habitudes de l'humanité primitive, comment pouvaient-elles provenir de cet instinct de sociabilité dont on nous dit des merveilles? Attendez. Le prince Pierre Kropotkine a répondu à vos objections.
L'infanticide a été imposé à l'origine par quelque dure nécessité, vous dirait-il; les ressources de subsistance manquaient; ils

font, d'autre part, tout ce qu'ils peuvent pour se dérober à cette cruelle nécessité. Ils ont inventé des jours heureux et malheureux; ils laissent vivre les enfants nés aux heureux jours; et si l'on sursoit à la sentence de mort, ont dit que l'enfant ayant vécu un jour ne doit plus être sacrifié.

Le parricide, ou plutôt l'habitude d'abandonner les vieillards, a la même origine que l'infanticide. Une heure vient où le vieillard est à charge à la communauté. Il demande lui-même à mourir. Il creuse sa tombe; il invite sa tribu au dernier repas des funérailles. Mais tous ont, en général, une telle horreur du meurtre même consenti par la victime, que, dans la plupart des cas, ils abandonnent le vieillard dans les bois, après lui avoir donné plus que sa part de la nourriture commune.

De même le cannibalisme est né d'une nécessité absolue. Il faut pour s'en rendre compte, dit M. Pierre Kropotkine, se reporter aux conditions d'existence physique que l'homme subissait pendant la période glaciaire, sous un climat humide et froid:

« Si nous tenons compte des terribles ravages que fait encore aujourd'hui le scorbut chez les indigènes mal nourris, et si nous nous rappelons que la chair et le sang frais sont les seuls fortifiants qu'ils connaissent, nous devons admettre que l'homme, qui était d'abord un animal granivore, devint mangeur de chair pendant l'époque glaciaire. Souvent, il trouvait du gibier en abondance à cette époque, mais les daims, les chevreuils, etc., font continuellement des émigrations dans les régions arctiques, et parfois ils abandonnent complètement un pays pendant un certain nombre d'années. »

C'est alors que l'homme mangeait l'homme. M. Pierre Kropotkine présente des observations analogues sur les vengeances de tribu à tribu, qui engendraient des représailles terribles et des guerres interminables. Le principe de solidarité — c'est-à-dire de sociabilité — était tel que toute offense, faite à un membre d'une tribu par quelqu'un de la tribu voisine, était vengée par la communauté. La vengeance n'était pas toujours exactement mesurée à l'offense; d'où les représailles. De telle sorte que les législateurs primitifs ont été sages, et non barbares, en posant le principe: « œil pour œil, dent pour dent ». Il faut entendre, en effet, ce principe dans le sens restrictif. Ce que veut Moïse, c'est que pour un œil crevé on ne creve qu'un œil à l'agresseur, et que l'on ne lui coupe pas le bras s'il n'a coupé qu'un doigt.

De toutes ces considérations, assurément fort ingénieuses, le prince Pierre Kropotkine conclut qu'à aucune période de la vie de l'homme, la guerre n'a été l'état normal de son existence. C'est là qu'éclate sa contradiction avec la théorie des Hobbes, qu'il a prétendu renverser. Le temps me manquerait pour rappeler ici les arguments de Hobbes, et pour résumer convenablement le De cive. Du reste, on a une idée à peu près exacte de la conception de l'homme à l'état de nature, d'après Hobbes, par la citation Homo homini lupus (l'homme est un loup pour l'homme), qui suffit à définir et à classer ce philosophe, dans tous les manuels des aspirants au baccalauréat.

Les candidats n'en demandent pas tant, et les examinateurs n'en demandent pas davantage. Mais on peut faire remarquer que: 1° sous cette forme, l'aphorisme précité n'est qu'une citation tronquée; 2° il ne répond plus à la pensée que Hobbes développe dans sa préface au comte de Devonshire; 3° il n'est, en somme, que la reproduction presque textuelle d'un mot de Bacon... A part cela, il est caractéristique de la philosophie de Hobbes. Tout comme le mot de Louis XIV: « L'Etat, c'est moi, » — qui ne fut jamais prononcé, cependant — caractérise la politique du grand roi. Un grand nombre d'aphorismes ont, ainsi, usurpé leur étonnante fortune. (Le Temps.) Eugène LAUTIER.

Patentes des voyageurs

La nouvelle loi fédérale sur les taxes de patentes des voyageurs de commerce, entrée en

vigueur le 1^{er} janvier 1893, cause, dit la Suisse libérale, pas mal de surprises, si nous en croyons les échos qui nous arrivent, chez un bon nombre des commerçants auxquels elle s'applique. La presse en a pourtant assez parlé à l'époque où les Chambres fédérales la discutaient et la votaient. Mais on ne voyait alors que le but de la loi et on se préoccupait moins des conséquences qu'elle pouvait avoir sur le commerce indigène. Or ce but était excellent, car il ne tendait à rien moins qu'à faire cesser la situation privilégiée où se trouvaient les voyageurs des maisons de commerce étrangères vis-à-vis des voyageurs des maisons de commerce suisses, les premiers, grâce aux traités conclus par la Confédération, n'ayant aucune patente à payer dans les cantons qui connaissaient cette institution, tandis que les seconds avaient à se procurer la dite patente et à la payer. Et ce but est pleinement atteint. Aujourd'hui le privilège dont nous venons de parler a disparu: tous les voyageurs de commerce sont sur un pied de parfaite égalité, quel que soit le domicile de la maison qu'ils représentent.

Quant aux conséquences de la loi, elles sont favorables au commerce suisse, pris dans son ensemble. C'est certainement pour ce dernier, sinon un avantage proprement dit, du moins la suppression d'un désavantage, que la disparition du privilège dont jouissaient les commerçants étrangers. De plus, par la création de maisons suisses qui, par l'entremise de leurs agents, font des affaires dans un certain nombre de cantons, c'est non moins certainement une amélioration notable de leur situation que d'avoir seulement à payer la taxe fédérale instituée par la loi dont nous parlons, au lieu d'avoir, comme c'était le cas précédemment, à payer toute une série de taxes cantonales, dont le montant total finissait souvent par atteindre un chiffre élevé.

Ceux pour qui les conséquences de la loi sont défavorables, sont les commerçants qui, habitant un canton où, par exemple dans le canton de Neuchâtel, la patente des voyageurs de commerce était inconnue, ne voyagent que dans le canton de leur domicile pour le placement de leurs produits. La prise d'une patente étant maintenant obligatoire dans toute la Confédération, ces commerçants-là, qui pouvaient voyager librement jusqu'au 1^{er} janvier janvier dernier, ne peuvent plus le faire aujourd'hui que munis d'une patente, qu'ils ont, pour une partie d'entre eux, du moins, à se procurer à beaux deniers comptants.

On peut se demander si le législateur fédéral n'aurait pas été bien inspiré en exonérant de toute patente les maisons qui ne voyagent pas au-delà des frontières du canton où elles ont leur domicile et où, par conséquent, elles paient leurs impôts?

Il est juste de dire que l'autorité fédérale, interprète la loi dans un sens assez large; c'est ainsi que la taxe n'est pas réclamée des maisons qui ne vont pas placer leurs marchandises en dehors de la localité où elles ont leur siège.

On sait que la loi fait une distinction entre les maisons suisses « qui sont en relations d'affaires exclusivement avec des maisons opérant la revente de leurs articles ou faisant usage de ces articles pour leurs besoins professionnels » et les autres maisons de commerce. Les premières, qui sont les maisons de gros, ne faisant pas la clientèle particulière, ne sont astreintes au paiement d'aucune taxe, tandis que les secondes, qui sont des maisons de détail, ont une taxe à payer. Cette taxe est de 150 fr. par an, ou de 100 fr. par semestre. Dans l'un et l'autre cas, la prise de commandes peut se faire avec ou sans échantillons, mais sans marchandises, car la vente à domicile constitue le colportage qui est réglé par d'autres dispositions légales. Toutefois, si le genre de commerce des maisons de gros exige la remise immédiate de la marchandise à l'acheteur, leurs représentants peuvent prendre des commandes en ayant des marchandises avec eux, mais il est nécessaire pour cela qu'ils aient obtenu une autorisation spéciale du Conseil fédéral.

En ce qui concerne les maisons étrangères, la loi établit une distinction entre elles. Celles

dont le siège est sur le territoire d'un Etat lié à la Suisse par des conventions sont placées exactement sur le même pied que les maisons suisses et leurs voyageurs n'ont à payer aucune taxe s'ils font le gros et la taxe de 150 ou de 100 fr. s'ils font le détail.

Celles par contre qui ont leur siège dans un Etat qui n'est pas au bénéfice de semblables conventions ne sont autorisées à prendre des commandes en Suisse qu'en payant une taxe annuelle de 300 fr. ou une taxe semestrielle de 200 fr., si elles ne font pas la clientèle particulière, et une taxe annuelle de 500 francs ou une taxe semestrielle de 300 francs, si elles font cette clientèle-là. Ajoutons qu'il n'y a en Europe que trois Etats étrangers qui rentrent dans cette dernière catégorie: ce sont la France, le Portugal et la Suède et Norvège. La presse française a donc bien tort de voir une sorte de déclaration de guerre dans la perception des taxes actuellement réclamées aux voyageurs de commerce français. Ces taxes élevées ne sont pas une mesure d'exception prise contre la France, mais bien l'application d'une loi fédérale, que le gouvernement fédéral n'a nullement le pouvoir de modifier. Le seul droit que la loi attribue au Conseil fédéral, c'est celui d'interdire complètement la prise de commandes sur le territoire suisse aux voyageurs de maisons établies dans des Etats qui n'autorisent pas les voyageurs de maisons suisses à pratiquer sur leur territoire, ou qui n'accordent cette autorisation qu'à des conditions très onéreuses.

Nouvelles étrangères

France. — A la Chambre, M. Delafosse questionne le gouvernement sur l'Egypte. M. Develle répond. Il conteste que M. Waddington ait manqué de clairvoyance. Les nouvelles mesures prises par l'Angleterre n'impliquent aucun changement dans la politique égyptienne. Après le discours de la reine et la déclaration de M. Gladstone, la France ne peut qu'enregistrer la réponse faite à M. Waddington, mais la France ne se désintéresse pas de la question.

M. Gladstone a voulu distinguer entre une simple question de police et la question d'occupation. Si l'occupation se perpétuait, elle serait une source de conflits européens. (Applaudissements.)

M. Develle termine en exprimant l'espoir que M. Gladstone, comme lord Salisbury, reconnaîtra l'engagement pris par l'Angleterre d'évacuer l'Egypte.

Dans sa réponse à l'interpellation Delafosse, M. Develle a parlé de la clairvoyance et du patriotisme de M. Waddington; il a ajouté qu'il tenait à lui rendre cet hommage au moment où il allait prendre sa retraite. (Très bien !)

— MM. de Bornier et Thureau-Dangin ont été élus, hier, membres de l'Académie française.

Le troisième scrutin, ayant donné lieu à un long ballottage, a été renvoyé au mois d'octobre. M. Emile Zola n'a obtenu qu'un petit nombre de voix.

L'affaire du Panama

Dans le procès du Panama, l'audience est ouverte jeudi à midi 35. M. Waldeck-Rousseau continue sa plaidoirie pour M. Eiffel. Il dit que la transaction d'Eiffel avec le liquidateur du Panama a été une transaction courageuse, et qu'en présence des accusations jetées dans le public depuis 1888, pour que le liquidateur ait signé un règlement définitif, il a fallu un sentiment raisonné de la situation.

M^e Waldeck-Rousseau termine sa plaidoirie en démontrant que M. Eiffel ne peut pas être poursuivi pour complicité d'escroquerie, et demande l'acquiescement de son client.

L'audience est renvoyée à jeudi prochain pour le prononcé du jugement; mais on croit que l'arrêt ne pourra pas être rendu ce jour-là: il serait remis à huitaine.

La chambre des mises en accusation est remise à lundi pour statuer que l'ordonnance

de renvoi concernant l'affaire du Panama. L'arrêt sera rendu samedi ou lundi.

Allemagne. — Nous avons dit hier que les journaux de Berlin avaient publié des éditions spéciales pour annoncer la nouvelle d'un attentat dont le czar aurait été victime. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie à ce propos la note suivante :

« M. de Marschall, secrétaire d'Etat à l'office des affaires étrangères, a exprimé au comte Schouvalof, ambassadeur de Russie, ses regrets au sujet de cette fausse nouvelle scandaleuse (*grober Unfug*). »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie également un article dans lequel il est dit :

« L'article du *Moniteur de Rome* d'après lequel le voyage du général de Loë à Rome avait pour but d'obtenir le concours du Vatican pour faire voter le projet de loi militaire, n'est qu'une tentative odieuse de faire d'un honneur que l'empereur d'Allemagne a rendu au pape le point de départ d'inventions mensongères. Le *Moniteur de Rome* représente la politique française. »

— Le *Correspondant de Hambourg* reçoit de Friedrichsruh une lettre annonçant que, vendredi dernier, pour fêter l'anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume, le prince Bismarck a donné un dîner de quatorze couverts. Parmi ses invités se trouvaient le chef de gare et le directeur de la poste et le chef des gardes-forestiers de Friedrichsruh. Au dessert, l'ex-chancelier a porté un toast à l'empereur. Les invités sont restés au château jusqu'à minuit. Le prince Bismarck était en fort belle humeur et paraissait jouir d'une bonne santé.

— Le *Journal de la frontière de la Silésie supérieure* raconte qu'un soldat en garnison à Gleiwitz a été poussé au suicide par les mauvais traitements que lui infligeait un gradé. Midulski — c'était le nom du malheureux — avait souffert à tel point des coups que lui avait donnés son sergent, ainsi que des privations qu'il avait endurées dans le cachot où il avait été enfermé à la suite de quelques timides paroles de protestation qu'il avait risquées, que, quelques minutes après avoir été mis en liberté, il se précipita dans la cour de la caserne du haut d'un des étages les plus élevés et s'abattit raide mort sur le sol.

— Des dépêches de Breslau annoncent que mercredi soir les ouvriers sans travail ont parcouru les rues en criant : « Donnez-nous du travail et du pain ! » et en cassant les vitrines des magasins.

A Dresde, une réunion de 2,000 personnes, ayant été dissoute, se répandit place du Vieux-Marché et place de la poste, en chantant la *Marseillaise*. Des attroupements hostiles s'étaient formés, la police, aidée de la gendarmerie, a rétabli l'ordre. Les troupes sont consignées.

Chronique suisse

Alcools. — En date du 31 janvier 1893, le Conseil fédéral publie un arrêté concernant la vente des eaux-de-vie dénaturées. Voici les principales dispositions de cet arrêté : Les eaux-de-vie destinées aux usages de l'industrie et des ménages subira une dénaturation absolue ou relative. L'administration fédérale des alcools vendra l'eau-de-vie complètement dénaturée (à 95°) à 55 fr. les 100 kilos. Les eaux-de-vies dénaturées partiellement seront vendues jusqu'à 53 francs les 100 kilogs. Les acheteurs en gros par wagons ou demi-wa-

gons jouiront d'un rabais de 1/2 p. cent à 2 p. cent.

Nouvelles des cantons

GENÈVE. — *Exposition nationale de 1896.* — Le Comité d'initiative de la prochaine Exposition suisse a tenu une assemblée vendredi après midi, dans la salle du Grand Conseil. Environ 200 personnes y assistaient. M. Dufour, conseiller d'Etat, présidait.

Après diverses communications soumettant les idées pour l'exposition, M. Dufour a rendu compte de ce qu'a fait le comité depuis qu'il est nommé.

Il en résulte qu'en utilisant la plaine de Plainpalais, les terrains du bord de l'Arve et au besoin le bois de la Bâtie, on disposerait d'emplacements plus que suffisants pour les installations nécessaires; on aurait ainsi près de 150,000 mètres de terrains disponibles.

La commission des finances a établi son budget comme suit :

Recettes : subvention des cantons et de la Confédération 900,000 francs à un million; locations 150,000 francs; entrées 800,000 fr. et émission du capital de garantie 500,000 fr. Total 2,500,000 fr.

Dépenses : constructions, un million; frais généraux 200,000 francs; transports 200,000 francs; assurances 150,000 francs; publicité 50,000 francs; remboursement de l'emprunt, 500,000 francs; divers 125,000 francs. Total 2,350,000 francs.

L'exposition comprendra l'industrie, les beaux-arts, l'agriculture et toutes les productions.

Son but principal est de faire connaître à tous les pays l'importance de notre industrie.

Nous devons nous inspirer, dit le rapport, de l'exemple de Zurich, tout en espérant de faire mieux, si possible.

En premier lieu il y aura une grande commission nationale composée de représentants de tous les cantons, des autorités fédérales et des représentants des principales industries. Elle sera placée sous la présidence de M. Dœcher, conseiller fédéral. Cette commission aura pour tâche d'élaborer les règlements et le programme de l'exposition.

Le rouage principal sera le comité central, ce comité sera de 32 membres. Il se subdivisera en plusieurs sous-commissions. Il devra s'assurer en premier lieu de l'appui financier de tous les cantons, puis exécuter les travaux d'organisation préliminaire, pour les présenter à la grande commission qui se réunira en juin à Berne.

A cette réunion, il devra présenter le programme définitif, les plans et devis des constructions si possible, et une première liste des exposants. En outre les membres du comité central devront provoquer la création et présider les commissions de construction, des finances, des classifications, des groupes, de statistique, de publicité, transports et assurances, agriculture, industrie, beaux-arts, police et former le jury.

Pour que toutes ces commissions fonctionnent, le concours de 1000 personnes est nécessaire.

Afin de donner satisfaction à toutes les branches de nos industries et à toutes les catégories de citoyens, le bureau a présenté une liste de 23 membres pour le Comité central.

M. Dufour a été nommé à l'unanimité président du Comité d'organisation.

Chronique neuchâteloise

**** Tir fédéral.** — Mercredi soir, dit la *Suisse libérale*, une assemblée convoquée par invitation spéciale à l'Hôtel-de-Ville, pour s'occuper de la question du prochain Tir fédéral, avait réuni une soixantaine de personnes. La réunion était présidée par M. David Perret, M. Jean Schelling agissait en qualité de secrétaire. Il a été donné lecture d'une lettre du comité des Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds, informant les sociétés de tir de Neuchâtel qu'il aurait l'intention d'examiner s'il y aurait lieu de demander pour la Chaux-de-Fonds, le prochain Tir fédéral en 1895, mais qu'avant de se livrer à cette étude, il désirait savoir si la capitale du canton ne se mettrait pas sur les rangs. La discussion étant ouverte, M. Paul Jeanrenaud dit que dans sa longue carrière, il a toujours vu que lorsqu'une question de ce genre se présentait, on commençait par trouver que le moment n'était pas favorable, puis l'idée faisant du chemin on finissait par trouver que l'idée était excellente et les craintifs du début en devenaient les plus chauds partisans et les plus actifs agents. Il pense qu'il en sera de même pour le Tir fédéral et si on trouve un emplacement assez spacieux, il n'aurait aucune crainte d'aller de l'avant.

M. Alfred Rychner qui avait été chargé d'étudier avec M. Hartmann cette question d'emplacement, expose qu'on ne pourrait pas en trouver un meilleur qu'au Mail.

La Commune a l'intention de décapoter les rochers qui s'y trouvent, pour utiliser la pierre et du même coup donner de la vue au Mail qui en est privé jusqu'à présent. Cet aplatissement fournirait un emplacement superbe pour la cantine. Le Mail entier serait ainsi laissé libre comme place de fête. Quant à la ciblerie, elle pourrait être établie dans de très bonnes conditions en faisant usage de la ligne actuelle. Il suffirait d'ajouter le nombre voulu de cibles à droite et à gauche des installations qui existent. Le tir au revolver serait aussi facile à organiser. MM. Jean Berthoud, Jeanhenry, Lambelet, Hirschy, et Alfred Bourquin prennent la parole et sont tous en principe favorables à ce que Neuchâtel demande le tir fédéral. Ce dernier cependant, pour laisser le temps à la Société suisse des carabiniers, de résoudre plusieurs questions techniques encore pendantes, entre autres celle du calibre des armes, n'est pas d'avis de demander le tir pour 1895. Le président, M. Perret, se rallie à l'idée de ne le demander que pour 1898, d'autant plus que nous fêterons cette année le cinquantenaire de la république neuchâteloise, et qu'en raison de cette circonstance spéciale nous pourrions être à peu près certains de l'obtenir, tandis qu'en 1895, nous serions en concurrence avec une autre ville qui s'est mise sur les rangs.

Cette considération emporte le morceau, et, à la votation, la grande majorité de l'assemblée, composée non-seulement de tireurs, mais d'un bon nombre de personnes représentant la population dans son ensemble, décide, à la presque unanimité, de demander le Tir fédéral pour 1898.

Vu les bons rapports qui existent entre tireurs du Bas et tireurs de la Montagne, il n'est pas douteux qu'en présence de ce vote nos amis de la Chaux-de-Fonds renonceraient à leur projet de demander, pour leur compte, le prochain Tir fédéral. Telle est, du moins, l'opinion exprimée mercredi soir par la plupart des orateurs.

**** Fraternité du Val-de-Travers.** — Cette

Société a décidé dimanche, comme celle de la Chaux-de-Fonds, de remplacer la cotisation unique au décès par une cotisation graduée d'après l'âge des sociétaires.

**** Horlogerie.** — Le Conseil d'Etat, ensuite de l'observation annuelle des chronomètres, a décerné un prix général de 200 fr. à M. Paul-D. Nardin, au Locle, et un prix de 150 fr. au même pour chronomètres de marine; au même encore un premier prix de 130 fr. et un second de 120 fr., et à M. Paul Matthey-Doret, au Locle, un troisième prix de 110 fr. pour chronomètres de poche observés durant six semaines en cinq positions. Pour chronomètres de poche observés durant un mois au plat et au pendu, il a décerné un prix de 400 fr. et un second de 80 fr. à M. Ch. Humbert, fils, à la Chaux-de-Fonds; un troisième de 60 fr. à MM. Nicolet fils et Co, à la Chaux-de-Fonds, et un quatrième de 50 fr. à M. Ch.-E. Lardet, à Fleurier.

**** Anatomie.** — On écrit à la *Feuille d'avis*, de Neuchâtel :

« Mon cher rédacteur, Pas plus tard que vendredi soir vous avez serré la main à l'un de ces phénomènes humains dont parle votre aimable feuille. Ce phénomène humain a dû même vous paraître en assez bonne santé. M. le Dr Cornaz qui ne connaît que trois spécimens de cette espèce de monstre, peut en ajouter un quatrième à sa liste, vu qu'il me connaît fort bien, que nous nous rencontrons très souvent et que nous nous saluons très cordialement. — Mais comme je n'aime pas à attirer l'attention sur ma chétive personne, je préfère ne pas me nommer... Il n'en est pas moins vrai que j'ai bien ri en lisant vos articles... Je vous serre la main avec la main droite qui chez moi est celle du cœur... Tout le monde n'en peut pas dire autant. Tout à vous. »

Votre très dévoué, R. >

**** Le Locle.** — Les intéressés au bureau de contrôle du Locle ont été réunis l'undi après midi, pour entendre le rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1892.

Les comptes de l'année dernière bouclent par un boni de 6,291 fr. 50, qui a été réparti comme suit : 400 fr. comme allocation, sur sa demande, à la Société d'enseignement professionnel du Locle, et 5,891 fr. 50 en augmentation du capital, qui s'élève au 31 décembre 1892 à 27,518 fr. 25.

L'assemblée a ensuite procédé à la nomination de la commission de vérification des comptes, qui se trouve composée des mêmes personnes que précédemment.

Conseil général de la commune de La Chaux-de-Fonds

Séance du mardi 31 janvier 1893, à 4 h. du soir à l'Hôtel-des-Postes.

Présidence de M. Arnold Robert, président.

(Suite.)

II

Rapport du Conseil communal sur l'Etablissement des Jeunes Garçons.

M. Ed. Tissot, secrétaire communal, donne lecture d'un volumineux et substantiel rapport sur toute la question depuis son origine jusqu'à ce jour, et qui se termine par le projet d'arrêté ci-après :

Le Conseil général de la commune de la Chaux-de-Fonds,

fermait la blessure au moyen de la charpie, bandait la plaie. L'ennemi désarmé lui était devenu sacré. Le pansement achevé, de nouveau il se courba sur le prince et s'efforça de faire passer, entre ses dents serrées, quelques gouttes d'un puissant cordial, que Vladimir finit par avaler. Peu à peu il semblait se ranimer; le sang avait cessé de couler; les pulsations du cœur redevenaient régulières. Quelques instants se passèrent et le blessé entr'ouvrit les yeux, regardant autour de lui, puis il les ferma.

Alors, Conan ayant complètement achevé le pansement, fit quelques pas dans la chambre.

— Il me semble que je suis brisé, dit-il en s'appuyant à un meuble.

Il sortait de la lutte la plus rude, de la lutte avec son amour, et il avait vaincu.

Marcelle le regardait; deux grosses larmes jaillirent enfin des yeux de la jeune femme, demeurés secs et brûlants durant le pansement, et ces larmes coulaient sur ses joues. Conan lui paraissait sublime.

— Ah ! s'écria-t-elle en s'élançant vers lui, vous êtes une grande âme; et, cependant, comme vous avez souffert.

— C'est le lot de beaucoup de personnes en ce monde, répondit-il... Mais il est temps que je parte... Adieu, Marcelle; appelez un médecin; suivez bien ses indications, le blessé guérira, l'hémorragie ayant été arrêtée en temps voulu... Adieu, nous ne nous reverrons plus.

Arrivé sur le seuil de l'antichambre, il ne put se défendre de se retourner vers elle, en lui tendant la main. Elle mit la sienne dans cette main loyale, et, tout à coup, elle se sentit attirée. Il la serrait contre sa poitrine; et, vivement, il la baisa au front. Quand elle releva la tête, il avait disparu.

— Pauvre Conan ! murmura-t-elle, ah ! nul ne saura jamais ce que nous avons souffert tous les deux. Que Dieu nous aide !

Alors elle revint près du blessé. On l'avait mis sur le lit à grand baldaquin, surmonté des armes des Zinesko.

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 38

OBÉISSANCE

PAR

M. du Campfranc

Ils allaient se quitter; et, soudain, ils tressaillirent. Le jardinier de la villa se dirigeait vers la sortie du parc. Il était pâle, l'œil effrayé, puis, apercevant Marcelle, il s'arrêta brusquement.

— Oh ! princesse ! Oh ! princesse !

Il ne pouvait articuler d'autre mot. Enfin il ajouta :

— Un grand malheur... le prince est blessé... il faut un médecin vite, vite. On n'a pas eu le temps d'atteler, je cours; ce sera plus vite fait.

Le prince blessé ! grièvement sans doute, sans cela cet homme n'aurait pas eu, sur le visage, de tels signes d'effroi. Conan n'hésita pas un seul instant. Le médecin est comme le soldat; il a une consigne, un devoir, et la maladie est l'ennemi qu'il a mission de combattre. Peu importent ses préférences. Peu importe que l'homme atteint soit ami ou ennemi. Peu importe que le secours soit donné avec joie ou avec regret. Conan était de ceux qui font leur devoir, qui le volent toujours clairement, sans que l'égoïsme ou la passion leur obscurcissent les yeux.

— Je suis médecin, dit-il simplement. Et, tout de suite, il suivit cet homme. Marcelle se hâta aussi, pressée d'arriver près du malheureux... qui agonisait peut-être. Ils monterent rapidement au premier étage, sans donner un regard au salon de réception, rempli de fleurs, et à la salle à manger si brillante. Les laquais avaient cessé de s'agiter.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

C'était une stupeur. Bientôt les invités arrivèrent l'un après l'autre, et à tous le valet de chambre relatait le tragique événement.

Un homme s'était introduit on ne savait comment, avait frappé le prince, puis avait disparu. On ne retrouvait pas sa trace. En pénétrant chez le prince, pour prendre un renseignement, le majordome l'avait trouvé baigné dans son sang. On attendait les magistrats.

Les invités quittaient la villa en frémissant d'horreur. A quoi tient la vie ? Pauvre prince, il brillait à l'heure précédente, si joyeux dans son triomphe, si fier du prix remporté par Sandor.

Marcelle et Conan, en pénétrant dans la chambre, étaient restés interdits et muets devant le blessé. Le prince avait un peu changé de place depuis l'instant où Vélina l'avait frappé. Après un long évanouissement, il avait tenté de se dresser, d'appeler au secours; mais, il n'avait réussi qu'à ramper sur le tapis, et il semblait ne s'être traîné à cette place que pour y mourir. On voyait la trace du chemin douloureux aux marques sanglantes. Le tapis d'Orient semblait s'être fleuri de bouquets de pourpre. Puis, c'était une tache énorme où le blessé gisait. Il était inondé de sang; ses yeux étaient fermés dans sa face blême; il ne semblait plus s'apercevoir de ce qui se passait autour de lui; la torpeur et l'épuisement l'avaient envahi. Pourtant, il n'avait pas perdu tout sentiment, car ses lèvres s'agitaient faiblement sans qu'on pût deviner le sens de son indistinct appel.

Conan s'était penché sur Zinesko. Et lui, si généreux, à la minute précédente, se sentit subitement troublé. Dans son cœur venait de s'éveiller une de ces tentations si tristement humaines qui, dans une heure d'amertume et de jalousie, s'attaquent aux âmes les plus nobles.

Il n'était pas le médecin de la maison... Pourquoi soigner lui-même un ennemi, celui qui lui avait ravi son bonheur, celui qui ne savait même pas rendre Marcelle heureuse ?

S'il déclarait devoir attendre le docteur du prince avant de rien tenter, le sang continuerait de couler par les veines ouvertes, et tout secours serait inutile, et jamais plus la main de Vladimir ne rencontrerait la main de la princesse Zinesko. Elle se serait libre !...

Les traits de Conan s'étaient soudainement altérés. Le tremblement convulsif de ses lèvres témoi-

gnait de la lutte désespérée qu'il soutenait. Il regardait Marcelle. Elle balbutiait :

— Il va mourir ! Il va mourir ! C'est le châtiment. O Conan, que j'ai souffert... que j'ai souffert... Oui, c'est le châtiment.

Son secret venait de lui échapper dans un cri de douleur. Elle demeurait plus pâle que le le blessé.

— Le châtiment, reprit le docteur comme en lui-même.

La tentation semblait l'envelopper comme une flamme.

Pourquoi arrêter le sang qui coulait. Marcelle l'avait dit : C'est le châtiment. Ah ! s'il mourait ce mari déloyal, Marcelle retournerait au Prieuré. La solitude endormirait ses chagrins; son cœur se reposerait tout jeune et tout neuf.

Un rêve de falaise bretonne lui passa devant les yeux; et, sur cette falaise, tous deux marchaient côte à côte. Ils allaient à la petite chapelle, pour que leur union fût bénie. Il n'y avait plus rien entre eux : Zinesko était mort.

Conan frissonna et fit le signe de la croix.

— Vite, donnez-moi des bandages.

Marcelle se leva comme mue par un ressort, et courut saisir, dans l'armoire, des mouchoirs de toile fine, les déchira en charpie, en bandes. Ils se regardèrent une seconde, tous les deux muets et accablés. La pensée marche vite.

S'il mourait, elle serait libre.

Et le rêve de falaise bretonne traversait aussi l'esprit de Marcelle.

Conan soulevait le blessé; le sang coulait toujours; les paupières étaient closes; la soif et la fièvre brûlaient les lèvres.

Ah ! c'est atroce, un homme sans défense, un ennemi désarmé, évanoui. On ne peut le laisser mourir, quand il est à terre et blessé.

Le visage du docteur Ploët était devenu sombre comme la nuit. Il préparait ses bandes, et il serrait les dents en commençant son office de miséricorde. Une indicible souffrance l'étreignait à la gorge et lui plantait comme une lame dans la poitrine; mais il demeurait plus fort que la douleur. Il se tenait la tête droite. Maintenant, il avait même vaincu l'expression sombre de son visage; son œil s'était allumé dans la générosité du devoir. Par un effort suprême, il avait enfin dompté la tentation terrible, et, penché sur le prince Zinesko, doucement il le pansait d'une main exercée. Il étanchait le sang,

Considérant que le capital du Fonds dit : « Etablissement des Jeunes Garçons » s'élève à 376,362 fr. 03 ;
 Considérant l'intention qui a présidé à la volonté des donateurs ;
 Entendu le rapport du Conseil communal,

Arrête :

1. La création de l'Etablissement des Jeunes Garçons est décidée. Elle se fera au moment où le capital aura atteint la somme de 400,000 francs.

2. Cet établissement sera créé d'après le système dit « de famille », tel qu'il est développé dans le présent rapport.

3. Le Fonds des Jeunes Garçons sera divisé en deux parts, l'une de 250,000 fr. sera affectée comme « Fonds capital ou Fonds de rente » ; le solde sera employé aux frais de premier établissement.

4. Le Conseil communal est invité à élaborer et à soumettre au Conseil général un projet de règlement organique de l'établissement et à faire des propositions pour l'emplacement et pour la direction de ce dernier.

5. Le Conseil communal reçoit mission de s'approcher de l'Etat de Neuchâtel pour obtenir, dans le sens du rapport du Conseil fédéral de 11 novembre 1892, une part sur le produit du dixième de l'alcool, part qui sera destinée soit à combler le déficit, soit à augmenter le fonds de réserve.

6. Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

M. le Président se fait l'organe du Conseil général en remerciant M. Edouard Tissot pour son rapport aussi intéressant que complet ; grâce à ce travail, la question entre maintenant dans la phase décisive.

M. Léon Gallet remercie également M. le rapporteur, mais puisque le fonds capital n'est pas absolument suffisant, il s'agira de voir si les frais de premier établissement ne peuvent pas être diminués dans une certaine mesure, par exemple, par l'achat d'un domaine contenant déjà des constructions qui alors pourraient être aménagées pour répondre au but poursuivi.

M. Arnold Grosjean est heureux de constater que cette grande et intéressante question est à la veille de recevoir une solution ; il ne croit pas qu'il soit absolument nécessaire d'attendre que le fonds capital ait atteint fr. 400,000. Il est du nombre de ceux qui, il y a longtemps déjà, quinze ans au moins, c'est-à-dire à l'époque où M. Klentschi fit don de son immeuble à la Commune, auraient désiré que l'établissement des jeunes garçons fût créé modestement. Dès lors il aurait déjà rendu des services et aurait pu recevoir, peut-être, une vingtaine d'enfants. L'orateur estime qu'il s'agit, avant tout, de se préoccuper de l'achat immédiat d'un domaine situé aux abords de la ville, puis on commencera suivant les ressources mises à notre disposition, avec deux familles par exemple, calquées sur le système adopté à Dombresson, qui a fait ses preuves. M. Grosjean trouve que le rapport qui vient d'être lu devrait être imprimé et distribué, et il prie la commission qui, dans son opinion, doit être nommée pour rapporter sur les conclusions du Conseil communal, de se prononcer sur ce point. L'orateur approuve l'idée de ce dernier, d'envoyer les enfants à l'école publique plutôt que de les faire instruire à l'établissement, d'autant plus qu'il sait qu'au sein du Comité de dames qui dirige celui de jeunes filles il existe un fort courant pour les faire fréquenter les classes des collèges.

M. Léopold Robert remercie M. le rapporteur et le Conseil communal. Il désire que celui-ci s'occupe immédiatement de l'achat d'un domaine aux abords immédiats de la ville, car ils disparaissent d'année en année. L'orateur ne croit pas que le renvoi à une commission s'impose et il se déclare prêt à voter l'arrêté proposé. Le rapport lui paraît assez complet et assez précis pour que chacun des membres du Conseil puisse se prononcer aujourd'hui même.

M. J.-A. Dubois se joint aux remerciements qui ont été adressés à M. le rapporteur ; il est d'accord avec M. Grosjean quand il dit qu'il faut commencer de suite ; il a la conviction intime que les dons afflueront beaucoup plus nombreux lorsqu'il y aura eu un commencement d'exécution. L'orateur appuie également l'idée d'envoyer les enfants de l'établissement dans les écoles publiques, et s'il revient sur ce côté de la question c'est pour dire qu'il est très étonné de constater qu'on ait continué à soustraire les filles reçues dans l'établissement dit « des jeunes filles » à la fréquentation des écoles publiques ; il ne comprend pas que ce système ait pu continuer jusqu'à présent.

M. le rapporteur déclare que le Conseil communal ne s'oppose pas à ce que les travaux soient commencés de suite, d'autant plus qu'à très bref délai il lui sera possible de proposer au Conseil général l'achat d'un domaine, si celui-ci se prononce en faveur du système préconisé dans le projet d'arrêté.

M. Mathias Baur est prêt à voter aujourd'hui même les conclusions du rapport et la Commission pourrait être nommée plus tard, lorsque le Conseil communal présentera son rapport sur l'organisation de l'établissement.

M. R. Kocher insiste d'une manière toute particulière pour qu'on commence de suite.

S'agissant de l'Etablissement des jeunes filles, il constate qu'il n'y a pas seulement le fait qu'elles ne fréquentent pas les classes publiques qui prête à la critique, mais encore l'habillement uniforme qu'on leur fait porter.

M. Léon Gallet estime que la Commission, si elle est nommée, doit simplement préviser sur le projet d'arrêté proposé par le Conseil communal ; quant à l'organisation de l'établissement, elle fera l'objet d'un nouveau rapport qui sera renvoyé à l'examen d'une nouvelle Commission. S'agissant de l'habillement imposé aux jeunes filles de l'établissement, pour lui c'est un petit inconvénient ; mais ce qui l'a toujours frappé c'est le peu d'air et de mouvement accordé à ces enfants qui ne font guère de promenades que celle d'aller à l'église, ce qui n'est ni suffisant ni hygiénique ; à leur âge, ces enfants ne sortent pas assez. (A suivre.)

Chronique locale

* L'incendie d'hier. — Nous recevons communication de la lettre suivante :

La Chaux-de-Fonds, le 3 février 1893.
 Tit. Conseil Communal,
 En ville.

Je me sens pressé de venir remercier publiquement les officiers et tous les hommes du service de sûreté, de même que toutes les personnes ayant aidé à circonscrire l'incendie qui a éclaté hier dans ma maison, rue du Parc, 25.

L'ardeur et le courage des pompiers, le beau dévouement de leurs chefs, méritent aussi de grands éloges ; je les prie donc de recevoir l'expression de toute ma reconnaissance, ainsi que celle de tous les locataires de la maison.

Ci-joint, je viens vous remettre la somme de fr. 200, que vous voudrez bien affecter au fonds de secours des pompiers.

Agréer, Tit., l'expression de ma haute considération.

Léon-L. Gallet.

En nous transmettant cette pièce, le Conseil communal exprime sa vive reconnaissance à M. Gallet pour le don sus-mentionné.

* Cadrans. — Le Syndicat des fabricants de cadrans d'émail communique aux intéressés, jeunes peintres ayant des aptitudes qualifiées, que l'Ecole d'art ouvre un cours pour deux élèves décorateurs de cadrans. Ce cours de six mois est gratuit et doit encourager nos jeunes ouvriers à profiter de cette occasion de développement et de perfectionnement.

S'adresser, jusqu'à fin courant, à M. Joseph Wyss fils, président, rue du Doubs.

(Communiqué.)

* Conférence. — M. le professeur G. Godet donnera dimanche soir, au Temple indépendant, une conférence que nous recommandons vivement à notre public religieux, et pour la compétence de l'orateur et pour l'intérêt du sujet qui sera traité.

* Société des typographes. — Nous apprenons que la Société des typographes de notre ville fêtera l'inauguration de sa bannière, samedi 11 février, à 9 heures du soir, dans la grande salle du Nouveau-Stand des Armes-Rénies.

Les amis de la société désireux de participer à cette petite fête, toute de famille, sont invités à se faire inscrire auprès d'un des membres de la société.

* Théâtre. — Le Petit Duc a été donné hier soir devant une salle bien garnie. La représentation a été rondement menée. Mme Martin a été très applaudie dans son travesti, et ses partenaires ont été également fort appréciés.

Dimanche, Boccace repartit pour la dernière fois, en matinée. Le soir, Les Pauvres de Paris, en sept actes, seront suivis d'un acte d'opérette, Les Charbonniers, musique de Jules Coste.

* La Fraternité. — On nous écrit : Dans l'article du 1^{er} février, un membre de la Fraternité pose la question suivante au Comité :

« Supposons le cas de membres démissionnant demain, les décès survenant jusqu'au 30 avril seront-ils déduits sur la répartition leur revenant? »

Evidemment non, car cela ne serait ni logique, ni légal ; le compte de ceux qui sortent de la Société est arrêté à la date de leur démission (date du timbre postal), en tenant compte des décès qui ont précédé la sortie.

Par contre, ces personnes perdent tout droit à l'indemnité de 1000 fr. dès le jour de leur démission.

LE COMITÉ.

* Bienfaisance. — Le Comité de la Bonne-Œuvre a reçu avec beaucoup de reconnaissance, la belle somme de fr. 250, représentant une partie du produit de la soirée de bienfaisance du 23 janvier dernier, organisée par les bons soins de MM. Villars et Paul d'Or, professeurs, avec le concours des Elèves des classes industrielles du Collège.

(Communiqué.)

Dernier Courrier et Dépêches

Berne, 2 février. — Le bruit court que l'ouverture de l'Assemblée fédérale a été renvoyée du 6 au 13 mars.

— Jeudi à midi, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, baron von Seiller, a demandé une audience au président de la Confédération. La correction des eaux du Rhin étant réglée, on croit qu'il s'agit de pourparlers confidentiels sur les facilités que la Suisse accorderait pour l'entrée des produits austro-hongrois.

Service de l'agence Dalziel.

Zoug, 3 février. — La commission de révision de la Constitution s'est prononcée en faveur de l'entrée en matière.

Elle a décidé l'introduction du vote proportionnel aux élections du gouvernement, du Grand Conseil, du corps judiciaire et des autorités communales.

Elle prévoit l'initiative populaire pour la révision totale ou partielle de la Constitution, l'élection des juges par le peuple, une indemnité aux membres du Grand Conseil, la réintégration des faillis dans leurs droits politiques, l'institution des tribunaux de prud'hommes.

La Commission a repoussé le vote et le referendum obligatoires, introduit le jury et demandé que la prochaine session du Grand Conseil soit fixée au 10 février.

Berne, 3 février. — Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Pellet, comme consul général de la République française en révision à Genève.

— Sur l'initiative prise par le gouvernement austro-hongrois, il est probable que dans le courant de ce mois déjà, se réunira à Dresde une conférence sanitaire pour fixer les mesures à prendre en commun contre l'invasion du choléra.

La Suisse y sera représentée.

— Le Conseil fédéral ne s'est occupé ni des questions relatives à la zone douanière à Genève ni du rachat du chemin de fer Genève-Plaine. Elles sont à l'étude.

L'ambassade française à Berne n'a rien su de la taxe brusquement imposée aux voyageurs de commerce suisses en Savoie. On attend un rapport à ce propos. Il paraît que la surprise a été vive et que des voyageurs, surpris dans des hôtels, n'avaient pas le montant des taxes demandées.

— Il est absolument inexact qu'un Département quelconque propose à réduire à cinq le nombre des membres du Conseil fédéral. Débordé par la besogne, ce corps se trouvera dans l'obligation non pas de réduire le nombre de ses membres, mais ou de l'augmenter ou de créer des secrétaires d'Etat.

Le Conseil ne s'est pas occupé de la date de convocation des Chambres.

— Ensuite de la convocation du Département fédéral de l'intérieur, une conférence a été réunie le 1^{er} courant, à Berne, à l'effet d'élaborer une carte murale de la Suisse, qui serait dressée aux frais de la Confédération et employée dans l'enseignement de la géographie.

Il a été présenté à la Commission, composée d'instituteurs et d'experts, des spécimens de cartes provenant de deux des principaux instituts cartographiques de la Suisse.

Ces spécimens, comparés à ce que l'on a employé jusqu'à présent pour enseigner, accusent des avantages incontestables.

La conférence n'a pu toutefois tomber d'accord pour accepter un des projets. Elle a estimé qu'ils ont encore besoin d'être sensiblement améliorés. Les changements désirés se feraient avec la coopération et sous la surveillance d'une sous-commission d'experts. Elle s'est ralliée à la proposition de soumettre sous peu aux Chambres fédérales un projet relatif à la confection de cette carte. Il sera donné alors une nouvelle impulsion à l'affaire selon les résultats que ces démarches auront données.

Langenthal, 3 février. — La rivière a débordé, endommageant les routes, envahissant les jardins et les caves.

Sur plusieurs points les habitants ont dû se barricader contre les eaux.

Berne, 3 février. — Le Sulgenbach, ruisseau qui coule au sud de la ville, est sorti de son lit et a causé des dommages dans le quartier de ce nom.

Plusieurs caves sont inondées, des arbres déracinés, des jardins gravement endommagés.

Dans plusieurs maisons des habitants ont été obligés de déménager.

L'ancien cimetière de Monbijou est inondé ; la route de Könitz endommagée ; un lac s'est formé dans les bas fonds.

On travaille à l'écoulement.

Marseille, 3 février. — La grève des boulangers est terminée.

Madrid, 3 février. — Le Libéral dit qu'il faut s'attendre à des surprises au Maroc.

Rome, 3 février. — On a arrêté hier soir M. Bellucchi, qui aurait servi d'intermédiaire entre la Banque romaine et le député de Zerbi.

Londres, 3 février. — A la Chambre des

Communes, sir Charles Dilke questionne au sujet du traité franco-malgache.

M. Gladstone annonce que lord Tennyson ne sera pas remplacé comme poète-lauréat.

Sir Edmond Gray, secrétaire des affaires étrangères, dit que le gouvernement anglais n'enverra pas de troupes aux îles Hawaï, les propriétés des sujets anglais étant sous la protection des Etats-Unis.

La discussion de l'adresse est reprise.

M. Chamberlain dit qu'étant donnée la jeunesse du khédive, il serait absurde de laisser croire à l'évacuation prochaine de l'Egypte.

Sir John Morley blâme cette manière de voir.

Washington, 3 février. — M. Harrison est partisan de l'annexion immédiate des îles Hawaï.

Il se peut qu'elle ait lieu avant l'avènement de M. Cleveland.

Londres, 3 février. — On télégraphie de Tanger au Times qu'une tribu en maraude ayant attaqué la ville de Wazan, dont les shérifs sont protégés par la France, la République française a fait savoir au sultan qu'il serait rendu responsable de la vie de ses protégés.

Paris, 3 février. — Le Figaro dit que M. de Freycinet a emporté le dossier de l'affaire des freins Wenger. Le dossier portait de nombreuses annotations dont les bureaux ont pris copie.

M. Imbert, liquidateur de Reinach, a intenté une action en escroquerie à Heiz.

Chicago, 3 février. — M. Cleghorn, époux de la princesse d'Hawaï, est parti pour Washington, pour défendre les intérêts de celle-ci. Il demande qu'elle soit proclamée reine sous le protectorat des Etats-Unis.

Prague, 3 février. — Hier après midi, plusieurs centaines de socialistes sont allés attaquer la rédaction du journal chrétien Le Travailleur. Ils ont brisé les vitres. La police a chargé à l'arme blanche, et opéré 6 arrestations.

Athènes, 3 février. — Hier soir un nouveau tremblement de terre, à l'île de Zante, a occasionné des dégâts considérables.

Un orage épouvantable a éclaté. La grêle et la pluie rendaient la situation plus pénible encore pour les 26,000 personnes sans abri.

Le gouvernement organise les secours et le ministre de l'Intérieur s'est rendu sur les lieux.

COLONNE MÉTÉOROLOGIQUE

LA CHAUX-DE-FONDS

Dates	Baromètre			Thermomètre		
	8 h. mm.	Midi mm.	5 h. mm.	8 h. m.	Midi	5 h. s.
Février 1	679	679	679	+ 2 1/2	+ 2 1/2	+ 1/2
» 2	682	682	680	- 1	0	0
» 3	679	680	681	- 1/2	+ 2 1/2	- 1
» 4						
» 5						
» 6						

Les hauteurs de 650 millimètres correspondent à tempête, 660 mm. à pluie, veni, 675 à variable, 685 à beau et 705 à très sec.

CULTES A LA CHAUX-DE-FONDS

Dimanche 5 février 1893

Eglise nationale

9 1/2 h. du matin. Prédication.
 11 h. » Catéchisme.

11 h. » Ecole du dimanche.

Salle du collège de l'Abelle.

9 1/2 h. Prédication.

Ecole du dimanche mixte du quartier de l'Ouest.

11 h. du matin. Ecole du dimanche.

Eglise indépendante

9 1/2 h. du matin. Prédication au Temple.

11 h. » Catéchisme au Temple.

11 h. » Ecole du dimanche :

Filles au Vieux Collège.

Garçons à l'Oratoire.

7 1/2 h. du soir. Conférence de M. le professeur G. Godet.

Chapelle de l'Oratoire.

9 1/2 h. du matin. Prédication.

Deutsche Kirche

9 1/2 Uhr Vormittags. Predigt.

11 » Sonntagschule.

Eglise catholique chrétienne

9 1/2 h. du matin. Sermon.

10 1/2 » Ecole du dimanche.

Eglise catholique romaine

7 1/2 h. du matin. Messe matinale.

9 1/2 » Office, sermon.

1 1/2 h. après midi. Catéchisme.

2 h. après midi. Vêpres et bénédiction.

Chapelle morave (rue de l'Envers)

10 h. du matin : Sermon.

7 h. du soir. Culte liturgique.

Jeu 9 février, 8 1/2 h. du soir. Etude biblique.

Bischöfl. Methodistenkirche

Eglise Méthodiste (Rue du Progrès)

9 1/2 Uhr Vormittags. Gottesdienst.

11 » Sonntagschule.

8 » Abends. Gottesdienst.

Mittwoch Abends, 8 1/2 Uhr, Bibel und Gebetstunde.

Freitag, Abends, 8 1/2 Uhr, Männer und Jünglingsverein.

Nous prions MM. les ecclésiastiques des diverses Eglises de vouloir bien nous indiquer le vendredi, jusqu'à 2 heures après midi au plus tard, les changements éventuels qui doivent être apportés à ce tableau.

AUX GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS EN TOUS GENRES

11, rue Léopold Robert 11

A LA CONFIANCE

11, rue Léopold Robert 11

Locle Chaux-de-Fonds Bienne

153-76

Mise en vente des ARTICLES pour BALS

Grand choix de ROBES de BAL, Crêpe, Gaze, Mousseline de l'Inde.

Crêpon pure laine, 100 cm, 1 fr. 50. Eventails plume haute nouveauté, 5 fr. 50. Bas en toutes nuances, depuis 40 c. Gants de soie. Gants de peau, crème, blancs, jusqu'à 24 boutons. FLEURS, PLUMES.

Avis aux ouvriers

Un conflit étant survenu entre l'Association syndicale des ouvriers repasseurs et remonteurs (section de la Chaux-de-Fonds) et le comptoir

CONSTANT SCHEIMBET
rue D. JeanRichard 46, tous les ouvriers repasseurs et remonteurs, syndiqués ou non, sont rendus attentifs aux articles du règlement relatifs à ce cas.
596-14 Le Comité.

Société de Consommation

57, rue de la Paix - rue Jaquet-Droz 27.
CHAUX-DE-FONDS 1714-5
TÉLÉPHONE

Coton anglais à très bas prix par suite de grands achats directement en fabrique. — Café Malabar à fr. 3 le kilogr., qualité extra pour la tasse. — Salé, jambon et langue d'Amérique. — Choucroute de Strasbourg à 25 c. le kil. — Haricots secs. — Fèves grüses. — Haricots bouquets. — Pois verts fins de Hollande. — Malaga doré ou rosé et Madère à fr. 1.65 le litre, fr. 1.50 par 20 lit. — Huile de noix extra pure fr. 2 le litre. — Huile d'olive surfine à fr. 2.10 le litre. — Huile à huiler DesMarais. — Savon Abat-jour 72 % d'huile. — Savon rouge. Savon de prix, Savon Brooke. Sunlight. Congo. — Allume-feu Amiante.

EXCELLENT VIN BLANC 1892 à 60 c. le litre.

CONTRE-MAITRE demandé

Une importante fabrique de chaux et ciment cherche un contre-maitre capable sachant bien cuire la chaux et le ciment de Portland dans un fourneau à cuve. Outre cela il doit bien connaître le fonctionnement des diverses machines. Offres indiquant les prétentions et où il a travaillé jusqu'à présent sont à adresser sous chiffres B. 427, à Rodolphe Mosse, à Zurich. n-5588-z 1100-3

LIQUIDATION COMPLÈTE

POUR CAUSE DE SANTÉ
d'un magasin de meubles et de literie

Buffets, secrétaires, armoires à glace, lavabos, canapés, etc.; étoffes, tapis, rideaux, glaces, couvertures de lits et poussettes, plumes, duvets, crin animal, passementeries, plusieurs ameublements complets de salons, salles à manger, chambres à coucher et une quantité de lits complets. Excellente et bonne marchandise, à des prix réduits, 10445-8

Au Magasin Jean Pfeiffer
1, Industrie Terreaux, 2

TAILLEUSE. Une bonne tailleuse se recommande aux Dames de la localité pour tout ce qui concerne sa profession, en journée ou à la maison. Ouvrage prompt et soigné. — S'adresser rue du Parc 11, au deuxième étage. 1074

VENTE AU DÉTAIL de 15127-92
Montres garanties
en or, argent et métal.
Prix avantageux. — Beau choix.

GUSTAVE PERRENOUD
rue Jaquet-Droz 45 (maison Neukomm)
la Chaux-de-Fonds.

Appartements

A louer pour le 23 avril 1893 un appartement de 3 pièces et dépendances, rue de l'Industrie 3, au rez-de-chaussée.

Un appartement de deux chambres à 2 fenêtres, corridor et dépendances, au 1er étage, rue du Collège 19.
S'adresser à M. F.-Louis Bandelier, rue de la Demoiselle 29. 1014-3

Pianiste. On demande de suite un bon pianiste pour soirées artistiques. — S'adresser au restaurant Siegrist, rue Jaquet-Droz 50. 1199-1

Place vacante

La place de maître-domestique (marlé) de la Ferme Beaumont, Eplatures, est à pourvoir. 1106-1

S'adresser, pour tous renseignements, au propriétaire, M. Louis Gallard, passage du Centre 6, Chaux-de-Fonds.

Il vient d'arriver du **MAGGI** chez M. Ant. Winterfeld, Léopold Robert
CONCENTRÉ et des POTAGES Les flacons vides sont remplis à très bon marché!

Gérance des Immeubles de M. Jos. Quadri

A LOUER DEPUIS ST-GEORGES JUSQU'EN ST-MARTIN 1893:

Plusieurs magnifiques logements, établis d'après le dernier confort de luxe, de bon goût et très pratiques, situés sur la grande rue, près de la gare et en plein soleil. — Avec ces logements, MM. les locataires auront la jouissance de buanderies et d'une grande cour pour sécher le linge. — Concierges dans les maisons.

Les amateurs pourront, sur une prompte demande, faire ménager les appartements selon leur désir, ainsi que MM. les FABRICANTS qui désireraient établir leur comptoir.

S'adresser pour traiter, au propriétaire, M. Jos. QUADRI, ou à son gérant, M. P.-G. GENTIL, rue du Parc 83, de 8 h. du matin à 4 h. du soir.

Le gérant, **P.-G. Gentil**

750-7

V^o Jean STRUBIN

MAGASIN DE FER

sous l'Hôtel de l'Aigle.

CHAUFFAGE

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

A FEU CONTINU

Calorifères d'Oberburg. - Calorifères émaillés
FOURNEAUX EN CATELLES

Fourneaux en tôle garnis en briques

FOURNEAUX EN FONTE
depuis 8 fr. 10944-36

FOURNEAUX DE REPASSEUSES

Tuyaux, Coudes, Seaux, Pelles à coke

CHARBON NATRON, ANTHRACITE, COKE, BRIQUETTES, HOUILLES
Gros. Téléphone. Détail.

Régional Saignelégier-Chaux-de-Fonds

1. La halte de la CHAUX-D'ABEL est ouverte au service des voyageurs à tous les trains.
 2. Le train 5 partira, dès le 1er février, de Saignelégier à 4 h. 50 pour arriver à la Place d'Armes (Chaux-de-Fonds) à 6 h. 20, afin de correspondre avec les trains du Vallon de St-Lmier (6 h. 48). H 1145 ch.
- Pour les stations intermédiaires, voir aux affiches.

1194 Chef d'exploitation, H. JACCOTTET.

AVIS

J'ai l'honneur d'annoncer à l'honorable public de la Chaux-de-Fonds et des environs que j'ai repris la suite de la BOUCHERIE tenue par M. FRITZ GIGY, 37, rue de l'Hôtel-de-Ville 37.

Par des marchandises de premier choix, j'espère mériter la confiance que je sollicite. 1250-6
Se recommande, **PAUL MEROZ.**

LIQUIDATION D'HORLOGERIE

A vendre avantageusement, en bloc ou par lots, contre argent comptant :
5 montres remontoir, système Glashütte ancre, un châton, lépins argent, 19 lignes.
216 " métal cylindre 4 trous, 47 et 18 lignes, à clef.
72 " galvané cylindre 4 et 8 trous, 18 lignes, à clef.
35 " remontoir revolver.
66 " 8 trous, 12 1/2 lignes, remontoir.
Le tout genre pour l'Allemagne, d'excellente fabrication.
6 échappements remontoir cylindre, 17 lig., avec cadrans.
35 " 19 lig. et boîtes galvané s. mét.
11 " empierrés remontoir ancre, 19 lig., verre, système Glashütte.
35 " savonnette.
36 " 18 lig., sav., syst. Robert, av. cadrans.
24 " 19 lig.

Un agencement complet pour fabricant d'horlogerie, banques, balance Grabhorn, bureau, coffre-fort, divers outils. H-390-1
S'adresser à M. ARMAND WIKLER, représentant, à Saint-Lmier. 1079

En vente à la Librairie A. Courvoisier
Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite
(avec le Tarif des frais)
et la

Loi cantonale pour son exécution dans le canton de Neuchâtel

Prix : 1 fr. 50.

Prix : 1 fr. 50.

PIANOS & HARMONIUMS
des meilleures fabriques
SUISSES & ÉTRANGÈRES

INSTRUMENTS DE MUSIQUE
en tous genres

Conditions de vente très avantageuses

S'ADRESSER A 14214-2

M. L. Kuntz

REPRESENTANT

de la maison HUG FRÈRES à Bâle
Rue Fritz Courvoisier 23 a

Se trouve partout

APERITIF VAUCHER

1027-7

Se boit pur ou à l'eau

A louer

pour Saint-Martin prochaine un MAGASIN avec arrière-magasin et logement au premier étage, composé de 3 chambres, cuisine et dépendances, le tout situé au centre du village et pouvant être exploité pour n'importe quel gros commerce, soit ferblanterie, cordonnerie, charcuterie et boucherie, etc., etc.
S'adresser au magasin de coutellerie J. BETSCHEN, passage du Centre 5. 1070-2

Fritz Robert-Ducommun

AGENCE STELLA

CHALX-DE-FONDS

Rue de la Promenade 4

A remettre

de suite ou pour St-Georges, deux beaux LOGEMENTS, en plein soleil près de la Gare. L'un de 3 chambres, bout de corridor fermé, cuisine, belles dépendances. L'autre de 5 chambres, cuisine, corridor et mêmes dépendances. Ces logements sont occupés depuis deux ans.
La dite Agence est chargée de remettre divers commerces de mercerie, lainages, modes, meubles, fournitures d'horlogerie, ainsi qu'un café avec logement remis à neuf. 1016-1

CORDES à VENDRE à un prix avantageux. — S'adresser à l'imprimerie A. Courvoisier, rue du Marché 1.

Docteur L. VERRY

Médecin-Oculiste à Lausanne
Privat-docent d'ophtalmologie à l'Université
reçoit à la Chaux-de-Fonds tous les mercredis, de 3 1/2 heures à 5 1/2 heures après midi, 276-13
47, RUE LÉOPOLD ROBERT 47, au deuxième étage.
Clinique à Lausanne pour traitement des affections oculaires et opérations.

A louer

pour le 15 ou 23 Avril un premier étage de sept pièces, situation centrale, rue Léopold Robert, 47-10
Convient pour appartement, commerce, fabrication, banque ou bureaux.
Bureaux et appartement de plusieurs pièces peuvent être loués séparément.
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

ENGELURES
gerçures, crevasses, dartres, feux, boutons, maladies de la peau, impuretés du teint, sont prévenues et disparaissent promptement par l'emploi du
Savon Callet
au soufre et goudron. 80 c. le morceau enveloppe chambré. — Dans toutes les pharmacies de la Chaux-de-Fonds et du Locle. Chaux, Ponts-Martel. n 77 L 92-4

A vendre

un mobilier de salon très peu usagé, un dit pour salle à manger, deux canapés, un régulateur de Vienne, un potager avec accessoires, chaises et autres objets de ménage, une vitrine pour magasin, une belle pelisse d'homme presque neuve. — S'adresser rue du Parc 24. 759-1

Représentation rémunératrice

et facile à remettre à des personnes sérieuses et avantageusement connues dans leur localité. — Offres sous chiffres H. 239 Z., à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Zurich. 746-1

Polissage et Réparations de meubles

chez M. LOUIS RAIDT, rue du Progrès 7. 11211-18

Tailleur. Un très bon tailleur de leur se recommande pour de l'ouvrage en journée ou à la maison. Il ira aussi dans les environs. Réparations et dégraissage. Travail prompt et soigné. Prix modiques. — S'adresser rue de l'Envers 26, au rez-de-chaussée, à gauche. 795

Association

Pour cause de décès, un ancien commerce de Nouveautés, Confections, bien achalandé, dans une importante ville industrielle, cherche une associée avec apport de 8 à 10,000 fr. Cas échéant, on remettrait le commerce. Offres sous H 1134 N à Haasenstein et Vogler, Neuchâtel. 1072

ÉTAT DES BESTIAUX

abattus dans les Abattoirs publics du 21 Janvier au 24 Janvier 1893.

- 1 taureau, 32 bœufs, 74 porcs, 138 veaux, 19 moutons.
- M. Gottlieb Gaffner, 1 vache.
Mme Léonie Tripet, 1 vache.
MM. Antenen et Barben, 1 vache.
M. Oscar Schneider, 1 vache.
M. Henri Robert, 1 vache, 2me qual.
MM. Jacques Rueff et Grossen, 1 vache.
M. Charles Beissen, 1 génisse.

VIANDS DU DEHORS

transportées aux abattoirs pour y être visitées et qui a été estampillée, du 21 Janv. au 28 Janv. 1893.

M. Zélim Jacot, 60 lapins.
Mme veuve Wegmüller, 1 mouton, 28 lapins.
M. André Fuhrmann, 6 veaux, 7 cabris, 28 lapins.
M. Joseph Schmidiger, 1/4 vache.
M. Charles Maurer, 1 vache, vendue à M. Joseph Schmidiger.
Mme veuve Brobst, 1 porc.
M. Paul Gutzwyler, 17 lapins.
M. Abram Girard, 25 lapins.
Mme veuve Roth, 26 lapins.
M. Edouard Matile, 1/4 vache.
La Chaux-de-Fonds, le 31 Janvier 1893, Biscastère de la Police locale.

cru devoir sauver son frère, — son frère qu'il avait accusé!...

A rien!...

Le mal était fait, le mal était sans remède.

Les livres ne justifiaient pas de l'emploi de la somme et ces billets, — qui auraient pu sauver Michel peut-être, s'il les avait représentés, — ces billets n'existaient plus!

Pour effacer jusqu'aux vestiges mêmes du crime dont il accusait son frère, Michel les avait brûlés!

Autour de lui, dans sa famille, il savait pouvoir compter sur le dévouement de tous.

Mais partout, chez tous, c'était la pauvreté.

A qui s'adresserait-il?

Était-ce à André de Soulaimes-Kernadec, qui, sur les bords de la mer vivait en pêcheur, misérable presque comme les pêcheurs?

Était-ce à Sylvain d'Antraigues de Soulaimes, le capitaine de vaisseau, ou au général Christian de Soulaimes son oncle?

Tous deux, pour vivre, n'avaient que leur solde.

Était-ce à Lespérac d'Antraigues le maître de forges? Mais celui-ci ne pouvait rien distraire des fonds engagés dans l'industrie sans courir lui-même de grands risques.

Il était donc réduit à ses seules forces.

A mesure que les commandes diminuaient, Michel réduisait le nombre des ouvriers.

Mais il voyait arriver le redoutable jour où il les congédierait tous et où il fermerait ses ateliers.

Ce jour-là ce serait fini.

Et alors qu'il regardait autour de lui, éperdu, cherchant qui le sauverait, qui lui donnerait du courage, ce fut Laurent qui lui apporta sa première espérance.

Le comte avait reçu un matin, au saut du lit, un petit billet de Bertignolles ainsi conçu :

« Si, dans la soirée, vous n'avez rien de mieux à faire, venez donc me rejoindre à l'Odéon. J'ai une loge pour l'Arlésienne. Je n'entends rien à la musique, mais Jenny en raffole. Ce sera, de plus, une occasion pour moi de vous entretenir de choses qui vous intéressent. »

Laurent évitait depuis longtemps toutes les occasions de se retrouver en présence de Jenny.

Sa première pensée, en recevant cette invitation, fut de chercher un prétexte pour refuser.

Non pas qu'il craignit d'être troublé par la séduction de la jeune fille.

Il adorait Marie-Rose et ne songeait point à d'autres.

Mais il réfléchit qu'il était, en somme, l'obligé de Bertignolles. Il n'avait reçu de lui que des services, que des marques d'intérêt.

Il s'y rendit.

Lorsqu'il entra dans la loge, le deuxième acte était commencé.

Jenny se retourna vers lui avec un sourire tremblant. Elle ne l'avait pas revu depuis ce jour où elle lui avait laissé une fleur, gage de son amour, depuis ce jour où elle lui avait entendu dire à son père, que jamais il ne l'aimerait, elle, Jenny, parce qu'il avait un autre amour au cœur.

Et cela l'avait si fort émue qu'elle s'était évanouie.

Son père, depuis, l'avait consolée :

— Il t'aimera, il t'épousera!

Elle avait confiance en son père, elle avait confiance aussi en sa beauté, en sa jeunesse.

Elle s'était remise à espérer.

Et puisque, après ce qui s'était passé, après ce qu'il avait dit, Laurent se présentait devant elle, c'est qu'il se repentait peut-être de sa dure parole, c'est que la fleur qu'on lui avait laissée avait parlé pour Jenny sans doute, promettant le bonheur, disant combien ardemment il était aimé!

Et voilà pourquoi, souriante, quoique infiniment troublée au fond de l'âme par l'arrivée du jeune homme, elle tendait sa petite main gantée.

Il la prit et la serra.

Pendant l'entr'acte, Bertignolles et Laurent causèrent.

— J'ai appris, disait le maître, que votre frère se trouve en ce moment dans une situation extrêmement critique.

— Hélas!

— Il est menacé, serré de près, n'est-ce pas?

— Oui, et sans aucun moyen de salut.

— Oh! oh! la situation est-elle aussi désespérée, vraiment? N'avez-vous personne qui puisse vous tirer de là que diable?... Un peu d'aide fait grand bien...

— Nous n'avons personne.

Bertignolles appuya sur le genou du jeune homme sa large main noueuse et poilue.

— Et moi, dit-il en riant, je ne compte donc pas?

Et il était tout secoué par sa gaieté.

Son gros corps en tressautait sur la chaise.

— Vous, monsieur Bertignolles, vous?

— Oui, oui, pardieu. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Vous savez que votre surprise est une injure, mon enfant.

Et il paraissait vraiment peiné.

— Vous consentiriez?

— Par amitié pour vous, — car je n'ai pas l'honneur de connaître votre frère, — je consentirais à le tirer de ce mauvais pas... et je ne demande pas mieux que d'en prendre, dès aujourd'hui même l'engagement...

— Oh! monsieur, vous sauvez mon frère, vous nous sauvez tous.

— Tant mieux, tant mieux; mais, comme vous voyez, ce n'est pas difficile, et il n'y a pas de quoi me remercier.

Laurent, sans défiance, lui avait pris les mains et les serrait de toutes ses forces, avec effusion, le cœur débordant.

Pourtant, une vague crainte, le lointain pressentiment de quelque danger, de quelque ruse, lui fit demander tout à coup, sans qu'il y réfléchit, sans peser ses paroles :

— Et cela, monsieur Bertignolles, sans conditions?

Le maître eut un haussement ironique de ses larges épaules.

— Du diable si je sais quelles conditions je vous imposerais, dit-il. Je vous offre ma bourse. Puisez. Combien vous faut-il pour que le marquis fasse honneur à ses affaires?

— Je l'ignore. Il vous le dira lui-même, dès demain, si demain vous voulez bien le recevoir.

— Non pas. Qu'il ne se dérange point. Passez me prendre et nous irons à Nogent ensemble.

— Comme il vous plaira, dit Laurent ému.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5.50; trois mois, fr. 3.

La Fée PRINTEMPS

Roman

PAR

Jules MARY

— Mon frère, parce que ce soir-là, il m'avait surpris escaladant le mur de sa maison, — de sa maison dont j'étais exclu... et dans laquelle je revenais pour embrasser ma mère!...

— Mais celle-ci... comment a-t-elle pu croire?...

— Ma mère, parce que l'homme qu'elle retenait désespérément auprès du cadavre de Jactel lui avait dit tout à coup, très bas: « Je suis Laurent, votre fils! »

Gaume avait rechargé sa pipe depuis quelques minutes.

Mais il ne songeait plus à fumer.

— Quelle singulière histoire me contez-vous là, dit-il.

— La vérité, je vous le jure.

— Mais votre mère, interrogée là-dessus par M. Chabert, a prétendu que l'homme s'était bien gardé de prononcer une seule parole?...

— Ma mère craignait pour moi...

— Je comprends!...

— Mais moi, monsieur, qui n'ai aucune crainte, je suis venu à vous, je vous ai tout révélé... Et je vous demande, maintenant, si vous ne croyez pas, comme moi, que les trois crimes, ce meurtre, ces faux, l'infâme affichage du cercle, n'ont pas été inspirés par une seule personne.

— Dans quel but?

— Ah! monsieur, si je le savais!

— Au fait vous avez raison et je viens de dire une bêtise. Si nous connaissions le but nous n'aurions plus que fort peu de choses à apprendre.

— Ah! monsieur, vous me croyez donc!

— Dame! à peu près! fit Gaume qui se défendait encore. Je ne vous cache pas, toutefois, que je me renseignerai au cercle. Si vous avez menti en ce qui concerne votre affichage, tout le reste de l'histoire tombe de lui-même, et ce sera tant pis pour vous, et vous vous en expliquerez devant M. Chabert. Si, au contraire, vous avez dit vrai, il est possible que nous nous trouvions en présence d'une de ces affaires mystérieuses dont vous parliez tout à l'heure et qui ne sont pas aussi rares que vous le pensez.

Laurent poussa un profond soupir et se leva.

De très pâle qu'elle était, sa figure devint très rouge, tout le sang affluant vers le cerveau.

— Ah! monsieur, monsieur, que je suis heureux! balbutia-t-il.

Et il tremble, il chancelle, on dirait qu'il va se trouver mal.

— Eh bien! eh bien! dit Gaume... Qu'est-ce qui vous prend?... Allons, allons, qu'est-ce que vous avez?

Il approche vite la chaise.

Il était temps. Laurent y tomba. Il avait une défaillance.

Elle fut courte. Il se releva, s'excusa.

— Malgré tout je doutais, monsieur, dit-il à l'agent... Sans vous je ne pouvais rien, et si vous m'aviez pris pour un imposteur, que serais-je devenu?... Alors, quand j'ai vu que vous étiez disposé à me croire, vous que votre profession rend un peu sceptique et incrédule, j'en ai été si heureux, si heureux!... Oh! merci, monsieur Gaume, merci!

Gaume était très ému.

Il se raidissait contre son émotion.

— C'est justement le scepticisme dont vous parlez qui fait que je m'intéresse à cette histoire. Si vous m'aviez donné des détails bien précis, bien concluants, des preuves éblouissant les yeux, je me serais défié: « Gare à toi, mon fils, voilà un gaillard qui va te mettre dedans! » Au lieu de cela, vous me contez un pur roman... Cela m'a séduit d'autant mieux que, nous autres de la police, le roman c'est un peu notre pain quotidien. Nous y vivons et nous en vivons!... Remettez-vous!...

Et en considérant la loyale figure de Laurent, fatiguée par les émotions des jours précédents, bouleversée par la joie présente, par l'espérance, Gaume murmurait:

— C'est un brave garçon, ou je ne suis qu'un imbécile!

Laurent lui serra les mains énergiquement.

— Pour que vous n'ayez plus aucun doute, dit-il, venez, si vous avez le temps, avec moi, chez le président du cercle.

— Le marquis de Lansac ?

— Oui. Nous le trouverons chez lui sans doute. Vous l'interrogerez. Ses réponses dicteront vis-à-vis de moi votre conduite.

— Soit. Allons, mais je ne doute plus de vous, monsieur, ma parole !

Le marquis de Lansac demeurait avenue de la Grande-Armée.

Ils y furent, un quart d'heure après, reçus par le marquis, assez étonné de cette visite, car il connaissait l'agent de réputation.

Aux premiers mots de Gaume, il s'écria :

— Tout ce que vous a dit M. de Soulaimes est l'exacte vérité. Il y a eu là une manœuvre inexplicable...

— Et vous n'avez soupçonné personne ?

— Personne !

— Personne, cela est vrai, dit Laurent. Me sera-t-il permis, toutefois, de donner à M. Gaume un détail que je ne connais que depuis quelques jours et qui, peut-être a son importance ?

— Parlez, parlez...

— L'affichage du cercle n'a pu être fait que la nuit.

— Sûrement.

— Il a donc fallu qu'un membre du cercle s'y cachât depuis la veille.

— Je répugne à croire un de nos amis capable d'une aussi odieuse tentative...

— Un garçon, peut-être ?

— Plutôt... un de nos garçons, soudoyé, acheté!...

— Et voilà justement le détail sur lequel j'appelle l'attention de Gaume... quelques jours après, un des valets de pied nous quittait...

— Je ne me souviens pas, dit M. de Lansac.

— Balmadou !

— C'est exact. Ce garçon nous a quittés il y a environ trois mois.

— Qu'est-il devenu ? demanda Gaume.

— Nous l'ignorons. Depuis, personne ne l'a revu.

— Il faudrait le retrouver.

— J'en fais mon affaire dit l'agent.

Laurent lui prit les mains.

— Monsieur Gaume, vous m'aidez ?... Vous y consentez ?...

— Oui, je vous aiderai, monsieur de Soulaimes, et à nous deux, c'est bien le diable si nous ne trouvons pas !

Laurent avait des larmes dans les yeux.

— Ah ! dit-il, de moi qui suis pauvre, vous ne pouvez guère espérer d'autre récompense que celle d'avoir fait votre devoir...

— Cela me suffit, monsieur, dit Gaume simplement.

Ils quittèrent le marquis de Lansac et, dans l'avenue, ils se séparèrent.

L'agent et Laurent de Soulaimes se revirent les jours suivants ; ils en étaient convenus.

Gaume voulait s'entourer de tous les renseignements possibles, et c'étaient les renseignements qui manquaient en cette affaire si embrouillée et si ténébreuse.

Après deux ou trois entrevues avec le comte, il fut au courant, il n'eut plus rien à apprendre.

Il sut que l'homme qui s'était présenté rue de Bruxelles, chez Laurent, était grand et robuste, avait les cheveux gris et portait une longue barbe flottante.

Et même quand Laurent avait donné ce détail, Gaume n'avait pu s'empêcher de sourire :

— Perruque et fausse barbe, j'en jurerais, dit-il. Mais vous avez dû constater autre chose ?... Le regard ?... les yeux, comment sont-ils ?

— Bleus. Et dans la voix un léger accent anglais.

— Bon, cela, très bon.

— Ce dernier détail a d'autant plus d'importance, monsieur Gaume, que ma mère a remarqué, pendant la soirée du meurtre, que l'assassin a également l'accent anglais.

— Très intéressant ce que vous me dites là. Je partage votre opinion. Votre homme et l'assassin de Jactel ne sont qu'un seul et même individu. Pouvez-vous me donner le signalement de ce Balmadou, dont vous m'avez parlé chez M. de Lansac ?

— Oh ! il ne ressemble en rien à l'inconnu qui est venu chez moi, même en affublant Balmadou d'une perruque et d'une fausse barbe... Et puis l'accent...

— Oh ! cela s'imite parfaitement, vous savez...

Et prenant tout à coup le ton d'Outre-Manche, avec une aisance admirable et sans même cesser de sourire :

— Il n'y eût pas une seule de nos égens délé Préfecture qui ne était capable d'en faire autant...

Et sur le ton naturel :

— On accentue plus ou moins, voilà tout.

Laurent sourit à son tour. L'entrain de Gaume lui redonnait de l'espoir.

— Ce n'est pas tout encore... dit-il.

— Tant mieux, tant mieux, plus vous m'en conterez et plus cela rendra ma besogne facile.

— Hier, en sortant du Palais de Justice, ma mère et ma nièce traversaient la place du Châtelet lorsque ma mère dont l'ouïe est très fine, — c'est un don particulier aux aveugles, — perçut nettement la voix qu'elle avait entendue le soir du crime.

— Ah ! ah ! fit Gaume avec surprise... Ensuite ?

— Que pouvait elle faire, hélas ! Gilberte s'est élancée, a couru le long du quai, essayant d'entendre à son tour ; ce fut inutile.

— Et les paroles prononcées ?

— L'homme avait dit en passant : « Il est très bon pour moi et je ne quitterai jamais son service. »

— Phrase qui a l'air de celle d'un domestique parlant de son maître.

— Oui, ou peut-être d'un employé parlant de son patron.

— Et votre mère ne s'est pas trompée ?

— Elle en est sûre, elle était le lendemain en rentrant à Nogent dans une agitation impossible à décrire.

— Je vous crois sans peine. Avoir cet homme sous la main et ne pouvoir le faire arrêter... Tenir presque la solution de l'énigme et être obligé de la laisser s'échapper...

— Et quelques minutes plus tard, lorsque ma mère et Gilberte montaient en fiacre pour se rendre à la gare, toutes deux entendirent la même voix qui disait : « C'est la marquise de Soulaimes qui habite Nogent avec Mlle Gilberte sa petite-fille. »

— Eh bien, et cette fois, qu'ont-elles fait ?

— Gilberte n'a pu sortir à temps du fiacre. Le cocher n'entendit pas ses appels, la portière résista. Il était trop tard.

Gaume haussa les épaules. Il semblait fâché, malgré son calme habituel.

— Tonnerre ! On crie, on fait du tapage, on casse une vitre !...

— Oh ! monsieur Gaume, deux femmes comme elles !

— C'est vrai. Tout de même, c'est une occasion manquée. Et qui sait si elle se représentera avant longtemps ? Qui sait, même, si elle se représentera jamais !

Tout à coup, comme frappé d'une idée :

— Venez avec moi jusqu'au greffe, dit-il.

Ils montèrent au Palais, et Gaume, après s'être entretenu avec M. Chabert, fit entrer le comte dans une petite salle où il retira d'un carton une pièce d'étoffe, large comme la main, à laquelle était apposé un scellé du parquet avec un numéro d'ordre.

C'était la manche coupée par Lazare Beermann dans sa lutte avec l'infirme.

— Tenez, dit Gaume, regardez et voyez si cela ne vous rappelle rien.

Laurent cherchait à se souvenir.

Mais l'étoffe qu'il palpait, qu'il retournait dans ses mains était très commune, de nuance brunâtre et nullement caractérisée.

— Je ne puis rien dire, monsieur Gaume.

— Je m'en doutais. Ce morceau d'étoffe-là ne nous sera d'aucune utilité. Et pourtant que de criminels ont été pincés, alors que l'enquête était partie simplement d'une boucle de gilets ou d'un bouton de culotte !

Il soupira. Il allait un peu au hasard et comme dans d'épaisses ténèbres en cette affaire. Et il résuma drôlement sa pensée :

— Ah ! si j'avais seulement mon bouton de culotte !

Mais chez l'énergique agent ces hésitations n'étaient jamais longues.

— Je vais vous charger d'une besogne, dit-il. Elle est pressée et vous vous en acquitterez plus vite et mieux que moi.

— Parlez. Usez de moi... Je donnerai ma vie pour réussir...

— Vous allez vous enquérir auprès de votre frère du nom et de l'adresse de tous ceux qui étaient en rapport d'affaires et même d'amitié avec lui, — vous en ferez autant pour ce qui vous concerne, vous, en particulier, — et je n'excepte ni les ouvriers, ni les contremaitres, ni les employés, je n'excepte personne.

— Vous savez que la fabrique a suspendu ses travaux ?

— Peu importe. Nous saurons bien retrouver les gens dont je parle. Nous les visiterons, nous les examinerons un à un... Un à un, s'il le faut, nous les ferons défiler, et nous les forcerons de parler devant votre mère... devant vous... J'ai le pressentiment que notre homme devait approcher souvent de vous ou de votre frère... Et ce qui me le fait croire, c'est qu'il paraît être au courant de vos démêlés intimes, de vos querelles de famille...

— Je l'ai pensé comme vous.

— Eh bien, hâtez-vous de me donner cette liste. Nous y trouverons peut-être ce que je cherche : mon bouton de culotte ! A présent, quittons-nous... J'ai de la besogne qui m'attend à la Préfecture... Dans tous les cas, je suis toujours à votre disposition s'il vous arrivait quelque chose de grave. Et n'importe à quelle heure du jour ou de la nuit. Voici mon adresse particulière : rue Dauphine, 22. Vous sonnerez trois fois de suite, très vite. Je saurai que c'est vous. A bientôt.

VI

La catastrophe.

La fabrique de Nogent s'effondrait.

Le meurtre de Jactel avait été le signe de la débâcle.

La marquise de Soulaimes, pour éviter le coup mortel qui menaçait la maison, la suspension des paiements et la faillite, avait noblement fait le sacrifice de ce qu'elle possédait.

C'était peu de choses, hélas !

Sa fortune se composait de cent mille francs à peu près, heureusement placés en valeurs et facilement réalisables.

Michel aurait bien voulu ne point accepter.

Mais la marquise avait ordonné.

Du reste, le sacrifice devait être inutile.

Chaque jour le marquis rencontrait des difficultés pénibles, presque insurmontables.

Presque partout, maintenant, on lui refusait du crédit.

Les bois, les ferrures, la fonte n'arrivaient plus.

Il avait rappelé ses ouvriers, tout de suite après que ses paiements de la fin du mois furent réglés ; il aurait voulu jeter un peu de sa fièvre dans cette fabrique, quelques jours auparavant encore si florissante...

Mais c'était vainement qu'il se débattait.

Les premières calomnies, entendues parmi les groupes exaspérés, le matin de la catastrophe, avaient peu à peu grandi ; elles s'étaient augmentées de mille rumeurs confuses ; elles s'étaient répandues comme une tache d'huile.

Et les calomnies, gagnant de proche en proche avaient détruit autour de Michel ce qui faisait la force de l'industriel ou du commerçant : la confiance.

Et des doutes s'élevaient sur la probité de Michel.

Certes, on ne l'accusait pas du meurtre de son caissier.

Mais on savait partout que de la caisse, trois jours avant l'échéance, étaient sorties des sommes importantes, plus de 80,000 francs, sur l'emploi desquelles on savait également que le marquis de Soulaimes avait refusé de s'expliquer.

L'histoire, vite connue, avait paru louche, et autour d'elle on avait brodé.

Et la confiance s'était évanouie.

Michel ne put résister. Il retardait de jour en jour, par les plus prodigieux et les plus admirables efforts, l'heure fatale où il serait obligé de déposer son bilan.

Tout d'abord il n'avait voulu employer que la moitié de la fortune de sa mère.

Mais l'échéance dernière avait tout englouti.

Il avait fallu réaliser ce qui restait.

Après cela, si le crédit ne revenait pas, si la confiance ne renaissait pas, si Dieu n'était pas clément, ce serait la ruine complète, le déshonneur immérité la honte...

La honte, car le pauvre Michel ne se faisait guère d'illusions là-dessus ; le commissaire de police aux délégations le lui avait dit ; il se rappelait ses paroles. Du reste il s'y attendait.

La faillite serait déclarée frauduleuse.

A quoi servirait-il de parler ? D'expliquer que les billets étaient faux, ces billets, cause de tout le mal ? A quoi servirait-il de dire que s'il avait payé, c'est qu'il avait

Café du Casino-Théâtre

Samedi et jours suivants, dès 8 h. du soir,

GRAND CONCERT

donné par la

Nouvelle Troupe Marty

DÉBUTS

Mlle Marcelle RUBENS, romancière. M. Florial, comique. 1335-3

ENTRÉE LIBRE ENTRÉE LIBRE

Nouveau Stand

ARMES-RÉUNIES (GRANDE SALLE) 1333-2

Dimanche 5 Février 1893 dès 2 1/2 h. après midi

Grand Concert

DONNÉ PAR

L'Orchestre l'Espérance

sous la direction de M. Seb. Mayr, prof.

PROGRAMME:

PREMIÈRE PARTIE:

- 1. Bravoure, marche... C. Zillmann
2. Concert Overture... Carl Hause
3. Fantaisie sur la Traviata, solo de violon (M. A. Richard)... Alard
4. Sur la plage, valse... Waldteufel
5. Idylle, pour haut-bois... Seb. Mayr

DEUXIÈME PARTIE

- 6. Leid und Freud, ouverture... C. Hause
7. Was kommt jetzt, gr. pot-pourri... C. Bally
8. Nuit étoilée, valse... Waldteufel
9. Les virtuoses, duo de pistons... W. Herzog
10. Wiener Kinder, marche... Franz Kramling

Entrée: 50 cent.

MM. les membres passifs sont priés de se munir de leur carte de saison.

PENSION DE FAMILLE à LANGENTHAL (Berne)

On recevrait encore ce printemps quelques jeunes filles désirant apprendre la langue allemande. Vie de famille confortable. Soins affectueux. Excellentes écoles secondaires. Leçons de piano à volonté. Prix de pension modéré. S'adresser à Mlle Elise MARTI, pension, LANGENTHAL. 1332-1

L'Almanach Vermot

est en vente à la

Papeterie A. COURVOISIER

Prix: 1 fr. 75.

UNE TAILLEUSE se recommande aux Dames de la localité pour aller en journée ou de l'ouvrage à domicile. S'adr. rue Fritz Courvoisier 29 A, au 2e étage. 1175-2

PENSION

Mme veuve KELLER annonce qu'elle a transféré dès ce jour sa pension, 3, rue de l'Industrie 3, au 2me étage. On prendrait encore quelques pensionnaires. Bonne pension bourgeoise. — A la même adresse, à louer une jolie CHAMBRE meublée à un ou deux messieurs de toute moralité. 963-1

Répétitions

On demande des ouvriers repasseurs de répétitions minutes et quarts pour travailler dans des systèmes spéciaux. A la même adresse, on demande à acheter une PERCEUSE d'occasion. S'adresser par lettres, sous initiales W. D., Case 1161. 1069

Rhabillages de boîtes or et argent

M. ALBERT PERRIN, rue de la Serre 25, au rez-de-chaussée, se recommande à MM. les fabricants d'horlogerie, ainsi qu'aux personnes que cela peut intéresser pour toute espèce de rhabillages de boîtes or et argent, et bijouterie. 579

Maison à vendre

Vendre à la Chaux-de-Fonds une maison de construction moderne avec magasins, bien aménagée et d'un bon rapport. Le grand dégagement dont elle jouit et sa situation la rendent propre à tout genre de commerce. 603 S'adresser à M. Auguste Jaquet, notaire, à la Chaux-de-Fonds, place Neuve 12.

Appartement à louer

Pour St-Georges prochaine, à louer un appartement de 7 pièces, alcôves et dépendances, exposé au soleil et situé au centre. — S'adresser à l'Épicerie Mesmer, rue du Collège 21. 1257-3

Emboîtages. On entreprendrait encore quelques cartons emboîtages, mises à l'heure intérieure. — A la même adresse à remettre une grande chambre non meublée, à deux fenêtres et bien exposée au soleil. — S'adresser rue Daniel JeanRichard 37, au 2e étage. 1220-3

Une jeune fille de toute moralité, connaissant les deux langues, cherche place dans un bon magasin. — Adresser les offres sous chiffres L. B. T. 1328, au bureau de l'IMPARTIAL. 1328-3

Une personne bien recommandée, connaissant bien la cuisine et les travaux du ménage, cherche à se placer de suite. — S'adresser à Mlle J. Thomann, rue du Parc 21. 1436-3

Journalière. Une personne forte et pour aller en journée pour laver et recurer. — S'adresser rue des Terreaux 11, au pignon. 1286-3

Polisseuse. Une bonne polisseuse de cuvettes argent et métal et de fonds or, se recommande à MM. les graveurs pour de l'ouvrage à la maison. S'adr. rue des Fleurs 13, au 3e étage, à gauche. 1227-1

Un jeune homme cherche une place en atelier comme mécanicien dans un atelier ou une fabrique de la localité où il pourrait se perfectionner dans la petite mécanique. — Adresser les offres sous initiales N. O., poste restante, Chaux-de-Fonds. 1245-2

Une jeune fille sachant bien coudre et repasser, demande à se placer de suite. — S'adresser rue du Rocher 11, au 3e étage, à gauche. 1102-1

Un gnillocheur assidu au travail, connaissant l'outillage à fond, demande une place fixe, ou, à défaut, des heures. — Pour renseignements s'adresser à L. Constantin, rue du Temple allemand 95. 1128-1

Doreuse. On demande pour courant février une bonne ouvrière doreuse de roues ou à défaut une finisseuse sur l'or. Bon gage. — S'adresser: rue de l'Envers 10, au 2me étage. 1311-3

Commissionnaire. On demande de suite un jeune garçon pour faire les commissions. 1312-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pivoteur. On demande de suite un bon pivoteur et un bon acheteur pour pièces ancre, longue fourchette, en grandeur 18 et 20 lignes. S'adresser à M. Numa Evard, Café du Couvert communal, en ville. 1337-3

20 gouvernantes et BONNES obtiennent de bonnes places dans familles nobles d'Allemagne. — S'adresser à Mme Scheithauer (Neuchâteloise), institutrice, à DRESDE. 796-3

Servante. On demande de suite une bonne fille pour aider dans un ménage. — S'adresser rue du Doubs n° 67, au rez-de-chaussée. 1217-2

Ressorts. On demande de suite un ouvrier sérieux et connaissant plusieurs parties dans la fabrication du ressort soigné. Inutile de se présenter sans preuves de capacité. — S'adresser Case postale 69, St-Imler. 1218-2

Un jeune homme de bonne conduite et de toute moralité, pourrait entrer de suite dans une étude d'avocat et de notaire de la localité. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 1225-2

Assujettie. On demande une assujettie métall pour travailler à la transmission. S'adresser à MM. Méroz et Cie, rue de la Demoiselle 35. 1226-2

Secrets. On demande de suite pour le Locle, un bon faiseur de secrets. — S'adresser pour tous renseignements chez M. Paul Bonzini, rue du Progrès 77. 1228-2 A la même adresse, on demande une ou deux apprenties polisseuses de boîtes/or. Rétribution après trois mois d'apprentissage.

Remonteurs. De bons remonteurs, connaissant bien la partie, pour grandes et petites pièces, pourraient entrer de suite chez M. Paul Deleule, à VILLERS-LE-LAC (Doubs, France) 1229-2

Servante. On demande de suite une servante, connaissant tous les travaux d'un ménage. — S'adr. rue de la Demoiselle 85, au 1er étage. 1230-2

Commissionnaire. On demande de suite un jeune homme ou jeune fille de 13 à 15 ans comme commissionnaire. Inutile de se présenter sans de bons certificats et recommandations. — S'adresser chez M. A. Rueff et Co., place Neuve 6, au 2me étage. 1248-2

Apprenties. On demande de suite deux jeunes filles intelligentes comme apprenties couturières. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1103-1

Gnillocheur. Un bon gnillocheur trouverait de suite de l'ouvrage assuré. — Atelier Louis Pingon, rue de la Paix 49. 1105-1

Servante. On demande une bonne servante pour 3 à 4 personnes, sachant faire un ménage entièrement. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. — S'adresser rue du Premier Mars 11, au magasin. 1104-1

Gnillocheur. Un ouvrier gnillocheur trouverait de l'occupation à l'atelier F. Bickart, rue du Parc 14. 1109-1

Emboîteur. A l'atelier A. Monnier et fils, à Moutier, on demande un emboîteur connaissant la mise à l'heure intérieure. Moralité exigée. 1110-1

Apprentie. On demande de suite une apprentie polisseuse de boîtes or. — S'adresser chez M. Louis Kuenzi, rue de la Serre 56. 1111-1

Jeune fille. On demande une jeune fille honnête et active pour aider aux travaux du ménage. — S'adresser chez Mme Châtillon, rue du Parc 66, au 2me étage. 1133-1

Finisseuse. On demande pour tout de suite une bonne finisseuse de boîtes or, pour travailler aux pièces. Inutile de se présenter si l'on ne connaît pas sa partie. 1113-1 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Ressorts. On demande quelques bons adoucisseurs et un teneur de feux. A défaut on prendrait des assujettis. Entrée immédiate. — S'adr. rue de la Paix 69. 1114-1

Une jeune fille ayant l'habitude des enfants et connaissant les travaux du ménage, trouverait une place de suite chez Mme Uhlmann, rue de la Balance 7, au 2me étage. 1122-1

Finisseuses. On demande plusieurs finisseuses de débris pour petites montres. 1123-4 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Carriers. On demande de bons ouvriers carriers pour de suite. — S'adresser à M. L'Héritier, entrepreneur, Boulevard de la Gare. 842-1

Servante. On demande de suite une bonne servante. — S'adresser chez M. E. Schaltenbrand, architecte, rue Léopold Robert 74, au 3me étage. 846-1

Appartements. A louer de suite ou par St-Georges 1893, un rez-de-chaussée, un second étage de 3 pièces et un pignon de 2 pièces avec alcôve et dépendances, bien exposés au soleil. — S'adr. rue de la Demoiselle 19, au 1er étage, à gauche. 1321-6

Logement. On partagerait de suite un logement d'une chambre et alcôve et toutes les dépendances. A défaut un chambre meublée à un ou deux messieurs ou des dames. — S'adr. rue du Parc 89, au 3e étage, à gauche. 1323-3

Logement. Pour Saint-Georges 1893, à louer un beau logement moderne, au 2me étage, de 4 chambres, cuisine, corridor fermé, alcôves et dépendances, très bien exposé au soleil. — S'adresser rue de la Chapelle 13 bis, au 3me étage. 1340-3

Chambre. A remettre de suite une chambre non meublée, à deux fenêtres et indépendante, pour le prix de 10 fr. par mois. — S'adresser rue du Collège 19, au 2e étage, à droite. 1307-3

Chambre. A remettre de suite une chambre non meublée, indépendante, avec cheminée et eau installée. Prix modique. — S'adresser au bureau du notaire A. Quartier, rue Fritz Courvoisier 9, Chaux-de-Fonds. 1324-3

Chambres. A louer de suite deux chambres non meublées, indépendantes. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 10, 2e étage. 1325-3

Chambre. On offre la place pour coucher à 1 ou 2 demoiselles de toute moralité. — S'adresser rue de l'Industrie 5, au 2e étage. 1329-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, à des personnes de toute moralité. — A la même adresse on demande de jeunes filles pour leur apprendre la couture. — S'adresser rue de la Demoiselle 94, au 2e étage, à droite. 1330-3

Chambre. A louer une jolie chambre non meublée, à 2 fenêtres et très bien exposée, avec part à la cuisine, si on le désire, disponible de suite. S'adresser rue de la Place d'Armeo 14 A, au 2e étage, à droite. 1331-3

Appartement. A louer un appartement de 4 pièces, situé vis-à-vis de la Fleur-de-Lys. Entrée immédiate on en St-Georges. 1232-5 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. A louer de suite ou pour Saint-Georges un appartement de 3 pièces, à deux fenêtres cuisine et dépendances, situé au rez-de-chaussée; il conviendrait surtout pour un atelier ou comptoir. 1112-4 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Appartement. Pour St-Georges 1893, à louer un beau logement de 3 pièces, corridor éclairé, cuisine et dépendances, très bien exposé au soleil. — S'adresser rue des Terreaux N° 9, au 2e étage, à gauche. 1076-2

Appartements. A louer pour St-Georges prochaines, deux appartements au plainpied, dont un pourrait être aménagé pour un atelier. 1231-2 S'adr. rue du Parc 13, au 1er étage.

Chambre. A louer une grande chambre bien meublée. 1233-2 S'adr. rue du Parc 79, au 2e étage.

Chambre. A louer une chambre non meublée, se chauffant, à une dame ayant, si possible, ses occupations dehors. — S'adresser rue du Grenier 30, au 2e étage, à gauche. 1134-2

Chambre. A louer une chambre meublée. — S'adresser rue du Parc 80, au 1er étage, à gauche. 1235-2

Chambre. A louer une jolie chambre meublée ou non, indépendante, à des messieurs travaillant dehors, située à proximité de la gare. — S'adr. rue du Parc 79, au rez-de-chaussée, à droite. 1236-2

Chambre. A remettre de suite, à un monsieur de toute moralité, une jolie chambre meublée. — S'adresser rue de la Balance 2, au 3me étage, à gauche. 1207-2 A vendre, divers outils d'horlogerie.

Appartement. A louer de suite ou pour St-Georges, un beau petit appartement de 3 pièces, au 2e étage et au centre du village. — S'adr. à M. J. Fetterlé, rue du Parc 69. 468-7

Appartements. A louer pour Saint-Georges 1893 deux appartements de 3 pièces, avec dépendances. — S'adresser rue de la Demoiselle 127, au 1er étage, à gauche. 1145-1

Appartement. A louer pour St-Georges 1893, un appartement de trois pièces, au soleil. Lessiverie dans la maison. — S'adresser rue de la Cure 7, au premier étage. 1126-1

Pignon. A louer, pour St-Georges 1893, un appartement de deux pièces, alcôve et cuisine. — S'adresser à M. Louis Mairat, rue des Terreaux 29. 1127-1

Chambre. Une demoiselle respectable partagerait une belle chambre meublée, chauffable, avec une demoiselle de toute moralité. — S'adresser rue du Collège 10, au 2me étage, à gauche. 1136-1

Chambre. A louer de suite, à un monsieur travaillant dehors, une belle chambre meublée. — S'adresser chez M. Meier, rue du 1er Mars 4. 1125-1

Chambre. A louer à un ou deux messieurs une chambre meublée, avec bonne pension bourgeoise. S'adresser chez Mme Pieren, rue de la Serre 8, au 1er étage, à gauche. 1137-1

Chambre. On offre à partager sa chambre avec une demoiselle ou dame de moralité. A la même adresse, on demande à acheter de rencontre un matelas en crin animal à 2 personnes. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1145-1

Chambre. A louer une belle chambre meublée, à un monsieur seul et travaillant dehors. — S'adresser rue du Premier Mars 16, au second étage. 1146-1

Chambre. A louer une belle chambre meublée à un monsieur seul et travaillant dehors. — S'adresser rue du Premier Mars 16, au 2me étage. 1138-1

On demande à louer de suite, une belle chambre bien meublée, à deux lits ou un lit à deux places, avec une petite cuisine ou une petite chambre non meublée pour faire la cuisine. 1327-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer un ménage, un joli appartement, bien éclairé, de trois chambres avec corridor, dans une maison d'ordre, situé au centre du village ou dans les quartiers des Collèges et de la place de l'Ouest. Tranquillité et solvabilité. — Adresser les offres avec prix sous initiales A. Z. 1273, au bureau de l'IMPARTIAL. 1273-3

On demande à louer un grand LOCALE pour cuisine et pension, situé au rez-de-chaussée et si possible dans le quartier de l'Abbeille. — S'adresser rue des Terreaux 17, au 1er étage. 1249-2

On demande à louer un bon tour lapidaire. 1326-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter un bois de lit avec pailleuse à ressort, à deux personnes, en tres bon état. — S'adr. rue de l'Industrie 23, au 3e étage. 1323-3

On demande à acheter les outils de pousse de boîtes, ainsi qu'une balance, le tout bien conservé. 1238-2 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter un potager usagé mais en bon état. — S'adresser rue de la Ronde n° 6, au 2me étage. 1242-2

On demande à acheter une malle de voyage en bon état. — S'adresser rue du Parc 82, au troisième étage, à gauche. 1243-2

A vendre des meubles tout neufs, à un prix très réduit: lits avec sommiers et matelas, lavabos, commode, table de nuit, table de cuisine, table à ouvrage, potagers, tabourets, ainsi que des canapés. — S'adresser rue du Puits 8, au 2e étage, à gauche. 1339-3

A vendre faute de place, un lit complet, un pupitre, deux tables carrées dont une à rallonge, un canapé, deux burins-fixe avec roue, une layette et divers outils de repasseur. — S'adr. rue du Progrès 103, au rez-de-chaussée. 1270-3

A vendre un bon grand burin-fixe pour serrisseur. — S'adr. rue du Progrès 5, au 2e étage, à droite. 1271-3

A vendre de suite un ameublement de chambre à manger, deux tableaux et un régulateur. — S'adr. rue Léopold Robert 37, au 1er étage. 1273-3

A vendre un bon tour aux débris peu usagé. — A la même adresse à louer de suite une chambre non meublée. — S'adr. rue du Four 6, au rez-de-chaussée. 1237-2

A vendre un lit complet à une personne, un lit complet à 2 personnes, presque neuf, 1 glace, 1 table carrée, une table de nuit et des chaises. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville 21, au 1er étage. A la même adresse, achat et vente d'habits usagés. 917-1

Perdu depuis le Magasin Ronco à la rue du Soleil, des échantillons velours. — Prière de les rapporter contre récompense à Mme Bénéat, rue au Soleil 5. 1338-3

Perdu un châle russe noir, de la rue du Stand à la rue du Parc, pendant la matinée de jeudi. — Le rapporter contre récompense, rue du Collège n° 12, au 2e étage. 1289-2

Perdu un boa noir, depuis la rue de la Serre 38 jusque chez M. Labhardt, en passant par la poste et la rue Léopold Robert. — Le rapporter contre bonne récompense, rue de la Serre 38, au 2e étage. 1290-2

Monsieur Jules Seiler-Tschabold, Monsieur et Madame Walker-Seiler, ainsi que les familles Seiler et Tschabold, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien aimée épouse, mère, grand-mère, belle-mère, sœur et tante, Madame Madeleine SEILER-TSCHABOLD décédée subitement Jeudi matin 2 février, dans sa 55e année. Douanne, le 3 février 1893. L'ensevelissement auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Dimanche 5 courant, à 2 heures après midi, à DOUANNE. Le présent avis tient lieu de lettres de faire part. 1308-2

Laissez venir à moi les petits enfants et ne les en empêchez point, car le royaume de Dieu est pour eux qui leur ressemblent. Matthieu, XIX, v. 14. Monsieur et Madame Alcide Mœler et leurs enfants au Locle, Monsieur Jean Mœler et sa famille, Monsieur et Madame William Ducommun et leur famille, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère petite fille, sœur, nièce et parente, FERNANDE-ANGÈLE que Dieu a enlevée à leur affection Vendredi matin à 3 1/2 h., à l'âge de 4 ans, après une longue et pénible maladie. Le Locle, le 3 février 1893. L'enterrement auquel ils sont priés d'assister, aura lieu Dimanche 5 courant, à midi 1/4, au LOCLE. Domicile mortuaire: rue des Envers n° 368. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 1309-2

Venez à moi vous tous qui êtes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Matth. XI, 28. Monsieur et Madame Eugène Grisel et leur famille ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver par le décès de leur fidèle employé et ami, Monsieur Charles GUERRI que Dieu a retiré à Lui jeudi, à 7 heures du soir, à l'âge de 65 ans, après une longue et pénible maladie. Chaux-de-Fonds, le 3 février 1893. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu dimanche 5 courant, à 1 heure après midi. Domicile mortuaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 46. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 1334-2

Monsieur Louis Schiëe et ses enfants, Hermann, Wilhelm, Marguerite et Emilia, Madame Wagner, à Gönningen (Wurtemberg), la famille Weis, à la Chaux-de-Fonds et à Baden-Baden, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère, fille et parente, Madame Marie SCHLÉE née Wagner que Dieu leur a enlevée, dans sa 41e année, après une longue et pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 2 février 1893. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu dimanche 5 courant, à 1 h. après midi. Domicile mortuaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 38. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 1282-2

Die Mitglieder des deutsch-gemischten Kirohenchores sind gebeten an der Beerdigung von Frau Schiëe, Aktiemitglied, welche Sonntag den 5. Februar 1893, Nachmittag 1 Uhr stattfindet, teilzunehmen. Der Vorstand. 1283-2

Les Dames qui font partie de la société « Le Lierre » sont informées du décès de Mme Marie Schiëe, membre de la société. 1291-2 Le Comité.

Die Mitglieder der Gesellschaft Frohsinn sind gebeten an der Beerdigung von Frau Marie Schiëe, Gamahlin unserer Mitgliebes, welche Sonntag den 5. Februar 1893, Nachmittags 1 Uhr stattfindet, teilzunehmen. Der Vorstand. 1310-1

Pour obtenir promptement des Lettres de faire-part deuil, de fiançailles et de mariages, s'adresser 1, PLACE DU MARCHÉ 1, à l'Imprimerie A. COURVOISIER, qui se charge également d'exécuter avec célérité tous les travaux concernant le commerce et l'industrie. CARTES D'ADRESSE ET DE VISITE

BANQUE FÉDÉRALE (Société anonyme)

Capital: 30,000,000 de francs à la Chaux-de-Fonds

Ouverture de comptes-courants débiteurs, avec ou sans garanties. Avances sur titres. Escompte de papiers sur la Suisse et l'Étranger.

Négociation de tous coupons et titres. Garde de titres et d'objets précieux. Paiements en Suisse et à l'Étranger par correspondance ou par télégraphe. Dépôts d'argent en comptes-chèques ou à l'année. 136-17

Brasserie ROBERT

Vendredi, Samedi et Dimanche, dès 8 h du soir,

GRAND CONCERT
VOCAL & INSTRUMENTAL

DONNÉ PAR LA 1376-2

Famille Napolitaine VICO

(Trois dames et deux messieurs en costume national).

DIMANCHE, à 3 heures,

MATINÉE

Entrée libre Entrée libre

Grande brasserie LA LYRE

23, rue du Collège 23. 1301-3

Samedi, Dimanche et Lundi à 8 h. du soir,

Pour la première fois à Chaux-de-Fonds

GRAND CONCERT

donné par le premier comique de la Suisse

M. Arnold Stébler, de Berne

avec le gracieux concours de

L'ORCHESTRE des AMIS

Partout grand succès!

Le Landsturm, l'Armée du Salut et tout autre scène humoristique.

DIMANCHE, à 3 heures,

Grande Matinée

ENTRÉE LIBRE

Se recommande, A. Ringger dit Bätzli

Brasserie JACOB ZIMMER

25, Rue du Collège 25, 754-2

On sert à emporter:

Bon Vin rouge, à 50 centimes le litre.

Arbols, à 80 centimes le litre.

Vin blanc de Neuchâtel, première qualité, à 1 fr. le litre.

Eau-de-vie ordinaire, à 90 c. le litre.

Eau-de-vie de marc, à 1 fr. 50 le litre.

Grandes chopes de 5 décilitr. à 20 centimes.

Se recommande, LE TENANCIER.

Samedi 4 Février 1893

TRIPES - TRIPES

à emporter. 1300-1

18, RUE DE L'INDUSTRIE 18.

Café-Restaurant-Brasserie de l'Arsenal.

TOUS LES SAMEDIS SOIRS à 7 heures 13401-12

Souper aux tripes

On sert pour emporter. Se recommande, C. Dubey.

Café BRANDT-VUILLE

Boulevard de la Citadelle 16.

— Samedi 4 Février 1893 —

dès 7 1/2 h. du soir, 1277-1

Tripes - Tripes

Se recommande, Le tenancier.

Café-Brasserie A. SCHORN

46, rue du Parc 46. 11891-7

TOUS LES SAMEDIS SOIRS

dès 7 1/2 heures,

Souper aux tripes

Se recommande.

Café-Brasserie Gostely-Pfister

5, rue de la Balance 5.

Samedi 21 Janvier 1893

dès 7 1/2 h. du soir,

TRIPES - TRIPES

Restauration à toute heure.

758-1 Se recommande.

Miel garanti pur

EPICERIE

1, Rue du Marché, 1 1305-3

Chaque semaine,

MORUE dessalée

Au magasin de Comestibles

CHARLES SEINET

Place Neuve 10. 1278-10

Brasserie Krummenacher

(anciennement Kautli)

rue de la Serre 45.

SAMEDI 4 et jours suivants, dès 8 h. du soir,

GRAND CONCERT
INSTRUMENTAL ET VOCAL

DONNÉ PAR LES 1275-2

Raphaël-Guerry
duettistes toulousains.

M. D.-Charles Raphaël, ténor romancier.

M. A.-Charles Guerry, comique en tous genres.

Mlle Angèle de La Rose, chanteuse diction.

Le petit Léonard Raphaël, violoniste.

M. Marc Aubert, pianiste-accompag.

Tous les soirs, à 9 heures, 10 h. et 11 heures,

GRANDS DUOS

DIMANCHE, dès 8 heures,

MATINÉE

ENTRÉE LIBRE

EGLISE INDÉPENDANTE

Dimanche 5 Février 1893

dès 7 1/2 h. du soir,

CONFÉRENCE PUBLIQUE
au TEMPLE

Tableau d'une Eglise au premier siècle de notre ère,

PAR 1304-2

M. le professeur G. GODET.

Demoiselle de magasin

Dans un grand magasin de la localité, on demande une demoiselle intelligente et de toute moralité. Connaissance des deux langues exigée et si possible de la mode. Bon gage. Inutile de se présenter sans de sérieuses références. — Adresser les offres sous G. D. 12, Poste restante. 1302-3

Articles mortuaires

Grande spécialité

Très beau choix en

Couronnes en fer et porcelaine.

Couronnes en perles.

Couronnes en immortelles.

Couronnes pour fossoyeurs et ensevelisseuses.

Bouquets artificiels

GANTS et BRASSARDS

Coussins mortuaires. Etoffes et Dentelles pour dits.

MOUSSELINES et RUBANS

AU 5925-102

Grand Bazar du Panier Fleuri

Appartements à louer

A louer pour St-Georges prochaine, deux appartements de trois pièces, avec alcôves, corridors et dépendances, situés au soleil et au centre. S'adresser à l'Épicerie Mesmer, rue du Collège 21. 1306-6

A louer

pour le 23 avril 1893 un beau LOGEMENT de 4 pièces, situé dans le nouveau quartier, avec lessiverie et jardin, bien exposé au soleil. — S'adresser rue du Progrès 3, au premier étage. 940-3

AVIS

Une bonne famille de Bâle prendrait en pension deux jeunes filles, qui pourraient fréquenter les écoles de la ville. Elles auraient l'occasion d'apprendre la langue allemande et recevraient des leçons de piano. On aiderait dans la préparation des leçons. Un séjour sain et une agréable vie de famille sont assurés. S'adresser à Mme veuve Blumenthal, St-Albanvorstadt 102, Bâle. 1221-2

Café LIECHTI

place Jaquet-Droz 25.

A vendre du VERMOUTH à 1 fr. sans litre; VERMOUTH TURIN, à 1 fr. 40 sans litre, ainsi qu'une quantité d'autres LIQUEURS au prix de facture. 1219-2

Pensionnaires. On demande PENSIONNAIRES pour une bonne pension bourgeoise. — A la même adresse, une chambre est à louer. 1121-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A louer

de suite ou pour St-Georges 1893, rue St-Pierre, à des personnes d'ordre, plusieurs beaux logements de trois et quatre pièces, corridors fermés. 439-3 S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Brasserie HAUERT

12, RUE DE LA SERRE 12. 1298-2

SAMEDI et DIMANCHE

dès 8 heures,

SOIRÉE RÉCRÉATIVE

donnée par la

Société fédérale de Gymnastique

ANCIENNE SECTION

au profit de la Caisse de secours aux gymnastes blessés de la section.

Chœurs, Duos, Romances, Chansonnettes comiques, Productions gymnastiques, etc., etc.

ENTRÉE LIBRE

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE D'HOMMES

Samedi 11 Février 1893

dès 8 h. du soir,

SOIRÉE FAMILIÈRE à Bel-Air

Tous les membres et amis de la Société y sont cordialement invités. On peut signer la liste qui est déposée à la Halle les lundis et jeudis. 1158-3 Le Comité.

Restaurant Cadosch

5, Passage du Centre 5.

Déjeuners et Diners PLATS DU JOUR

Prix modérés. Prix modérés.

Poissons, Volailles, Gibier en saison. Escargots et Ecrevisses.

Repas sur commande. 10474-33

Restaurant de GIBALTAR

Dimanche 5 Février 1893 dès 3 h. après midi 1299-2

Grande soirée familière

Se recommande, CH. STETTLER.

CAFÉ TELL THIÉBAUD

vis-à-vis de la Gare des Cœudres (Sagne)

Dimanche 5 Février 1893

Bal Bal

Bonne musique.

1212-2 Se recommande.

Un monsieur désire prendre des leçons de correspondance en français. — Offres sous initiales L. R. 1258, au bureau de l'IMPARTIAL. 1258-2

Echappements à bascule

On demande à acheter trois ou six mouvements plantés qualité soignée, svovnette remontoir, 20 lig. nickel. — Case postale 2764, BRENETS. 1107-1

Pour St-Georges 1893

à louer un appartement de deux pièces, avec cuisine et dépendances. S'adresser en l'Étude G. Leuba, avocat, et Ch.-E. Gallandre, notaire. 1303-3

Fabrique à vendre

construction récente, situé dans une des principales localités du val de Saint-Imier, avec ateliers pouvant contenir 50 à 70 ouvriers. Conditions de paiement favorables. 1108-1 S'adresser par écrit, sous chiffres H. 1144 Ch., à MM. Haasenstein & Vogler, la Chaux-de-Fonds.

AVIS

A remettre dès maintenant, pour cause de départ, la suite d'un commerce de marchand-tailleur à la Chaux-de-Fonds. 841-3 L'établissement qui jouit d'une belle clientèle est en pleine activité. Adresser les offres, sous initiales A. B. 841, au bureau de l'IMPARTIAL.

Pour St-Georges 1893 :

A louer un beau petit logement de deux pièces, cuisine et dépendances, le tout bien exposé au soleil, avec jardin et dégagement autour de la maison; eau installée. Le tout sera remis à neuf. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 1241-5

Etude CALAME & CUCHE

Rue Léopold Robert 26.

A prêter 1008-1

20,000 francs

contre bonnes garanties hypothécaires.

THÉÂTRE de la Chaux-de-Fonds

Direction LACLAINDIÈRE (6^{me} année)

Bureaux à 1 1/2 h. Rideau à 2 h.

Dimanche 5 Février 1893

MATINÉE
à prix très réduits.

BOCCACE

Opéra-comique en 3 actes, par MM. H. Ohivot et A. Duru.

Musique de F. de Suppé.

Bureaux 7 1/2 h. Rideau 8 h.

LE SOIR

LES Pauvres de Paris

Drame en 7 actes,

par Ed. Brisebarre et Eugène Nus.

On terminera par

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte,

par Philippe Gille. Musique de J. Coste.

Prix des places du dimanche.

Pour les places prises à l'avance l'entrée se fera par la ruelle du Casino un quart d'heure avant l'ouverture des bureaux.

On peut se procurer des billets à l'avance chez M. Léopold Beck pour les numéros impairs et chez M^{rs} Evard-Sagne pour les numéros pairs.

Pour plus de détails, voir les affiches et programmes. 1297-2

BOUCHERIE SOCIALE

Les clients de la Boucherie sociale sont prévenus que la répartition des bénéfices aux clients sera payée par les soins du contrôleur de la Société, au local rue de la Ronde, du 6 au 27 février 1893, chaque jour ouvrable, excepté les samedis, de 2 à 4 heures de l'après-midi, sur présentation du carnet.

Les répartitions non réclamées dans le délai ci-dessus seront acquises de droit à la Société et versées au Fonds de réserve. Le paiement des intérêts aux actionnaires s'effectuera simultanément et au même lieu, contre remise du coupon n° 12, par fr. 2.50 le coupon.

Chaux-de-Fonds, le 31 janvier 1893.

1147-3 Le Comité.

Docteur Caillat

a transféré son domicile

Rue du Parc 14

1247-12

Mme KRAMER, rue de la Serre 71

se recommande pour du

BLANCHISSAGE & REPASSAGE

à la maison. 1222-2

Ouvrage prompt et soigné. Prix modéré.

Articles Deuil

Bonquets artificiels.

Couronnes p^r fossoyeurs.

Coussins mortuaires.

GANTS, BRASSARDS

Chapeaux, Capotes et Voilettes

en crêpe.

AU 429-292

BAZAR NEUCHATELOIS

MODES et MERCERIE

PIANOS

Les personnes ayant encore des pianos à faire accorder sont priées de s'adresser à l'hôtel de la Gare jusqu'à dimanche. M. BOURCART possède des certificats qu'il tient à disposition. 1279

Un homme sérieux

et actif

dans une grande usine, connaissant la fabrication de galonné et plaqué, ainsi que la fonte de toute matière, désire changer sa place. — Adresser les offres, sous chiffres Rc 740 X., à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, Genève. 1239-2

A VENDRE

un Immeuble bien entretenu, III^e section du village, à proximité du centre.

S'adresser à MM. H. LEHMANN et A. JEANNERET, notaires, rue Léopold Robert 24. 965

AVIS

aux patrons et ouvriers graveurs et guillocheurs.

Nous informons les intéressés que les nommés ALBERT BARBIER et ALFRED DUTERTRE ne font plus partie du syndicat ouvrier.

Par conséquent, nous vous prions d'observer strictement les articles de la Convention qui régit nos intérêts généraux. Au nom de la Chambre syndicale mixte: 1316-8 LE BUREAU

M. le Docteur FAURE

25, Rue du Parc 25,

Consultations tous les jours de une à deux heures. 1314-4

HOTEL DU CERF

55, rue de l'Hôtel-de-Ville 55.

Dimanche 5 Février 1893

dès 3 h. après midi,

Soirée familière

ENTRÉE LIBRE 1318-2

Se recommande, Ch. Zbinden.

Photographie

Demande d'apprenti. Premières références. — Conditions favorables. M 5696 z 1317-2 Hange & Labhart, à Rorschach.

TRIPES

à la mode de Caen à emporter.

Samedi 4 Février 1893

dès 6 1/2 h. du soir,

Véritable régal des gourmets

à 1 fr. 20 la ration.

SAMEDI, à 6 1/2 h. du soir,

TRIPES - TRIPES

à 60 c. la ration.

Se recommande, 1313-2

M^{me} KUNZER, rue des Terreaux 9.

Avis.